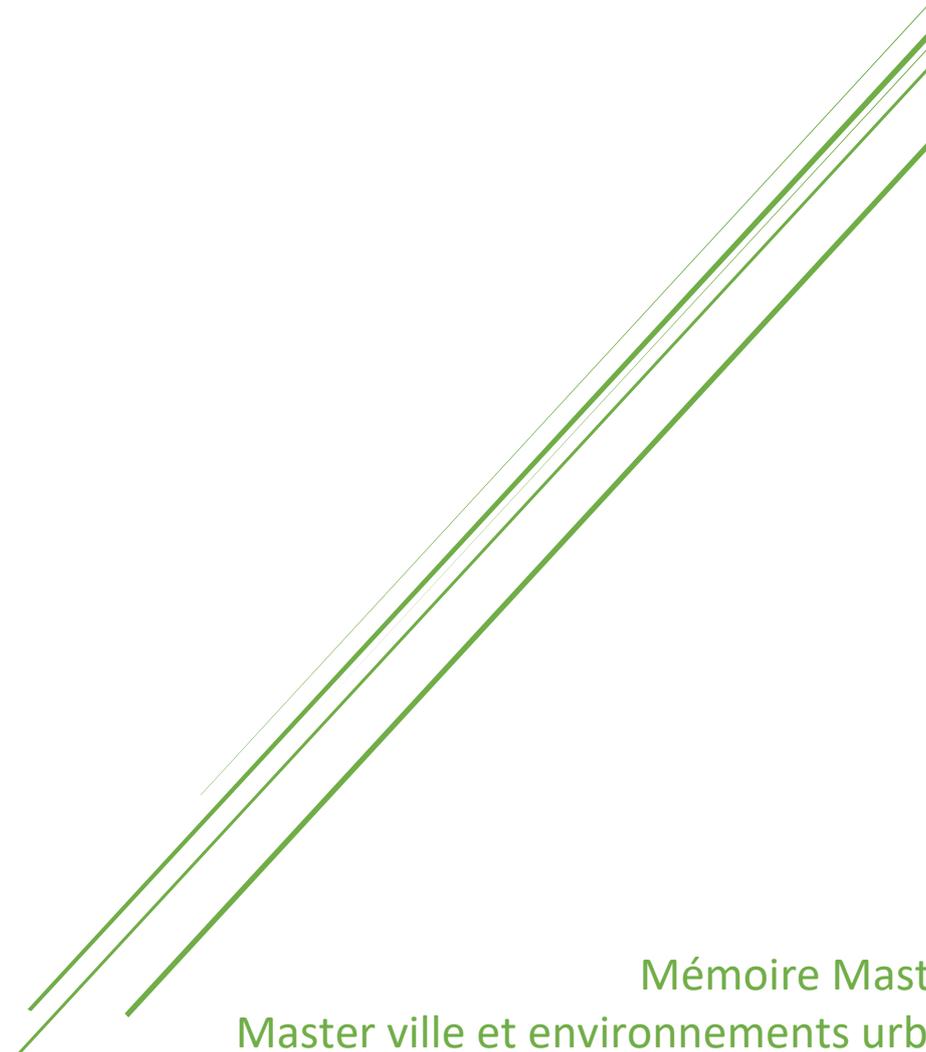


L'IMPACT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR LA MISE EN PLACE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU SEIN DU PAYS DU MANS

JUIN-2018



Mémoire Master 1
Master ville et environnements urbains
Management en ingénierie des déchets et économie circulaire
Métivier Erwan
Tutrice : Bacconnier-Baylet Sandrine

Résumé

Dans le cadre du master ville et environnements urbains parcours management en ingénierie des déchets et économie circulaire (MIDEC), un mémoire de recherche a été effectué sur le territoire du Pays du Mans. Une première étude de l'économie circulaire a été effectuée, pour mettre en avant les démarches, les plans et les acteurs de cette économie sur le territoire du Pays du Mans. Une ouverture sur l'économie sociale et solidaire a ensuite été effectuée pour mettre en avant cette économie et les liens avec le monde des déchets. L'ultime partie de ce mémoire mettra en avant les potentielles complémentarités des deux économies vues précédemment sur le territoire du Pays du Mans, mais aussi la concurrence qu'il peut exister entre ces deux systèmes économiques. Nous étudierons ensuite la mise en place de structures pouvant mettre en avant et amplifier les deux économies, structures distinctes ou communes.

Remerciements

Je tiens à remercier Mme Bacconnier-Baylet, maitre de conférences au Département de Géographie à l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, chercheur au laboratoire ESO, également tutrice de ce mémoire, pour l'ensemble de son accompagnement dans la rédaction de ce mémoire. Je remercie également Mr Durand, maitre de conférences et responsable du Master management et ingénierie des déchets et économie circulaire (MIDEC), pour l'ensemble de ses directives et conseils. Pour finir, je remercie Mme Guittet et Mme Djellouli pour leurs interventions dans le cadre du Master ville et environnements urbains au sujet de la rédaction de l'état de l'art et du mémoire de recherche.

Sommaire

Remerciements	1
Sommaire	2
Introduction	3
I L'économie circulaire, de la théorie à la pratique.....	4
I-1 L'économie circulaire en théorie.....	5
I-2 De la gestion des déchets à la mise en place d'une économie circulaire	11
I-3 Des démarches personnelles mais aussi collectives	15
II L'économie sociale et solidaire, de l'humain aux déchets	22
II-1 La place de l'humain au sein de l'économie.....	22
II-2 L'économie sociale et solidaire : une économie caractérisée par des acteurs variés	25
II-3 Pays du Mans : entre économie sociale et solidaire et monde des déchets	28
III Vers une intégration de l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire grâce à a gestion des déchets dans le Pays du Mans.....	34
III-1 Développement complémentaire de l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire	36
III-2 Economie circulaire et économie sociale et solidaire dans Pays du Mans : les prémisses d'une concurrence.....	42
III-3 Le Pays du Mans : un territoire de projets pour réunir l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire	44
Conclusion	49
Table des figures	51
Table des matières	52
Index des sigles	55
Bibliographie	56
Ouvrages et thèses	56
Rapports et expertises.....	57
Sitographie	59

Introduction

L'économie circulaire, terme très utilisé aujourd'hui, est définie de manière générale par l'ADEME comme une économie qui « *vise à changer de paradigme par rapport à l'économie linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous ces stades de l'économie des produits* » (ADEME 2018). Mais comment met-on en place l'économie circulaire ? Est-ce une obligation réglementaire ? Est-ce une volonté des industriels ? Est-ce une réponse quant à la diminution du stock de ressources naturelles ?

Dans une première pré étude de l'économie circulaire sur le territoire du Pays du Mans, la diversité de définition du concept d'économie circulaire pose un problème de périmètre, la première partie de ce mémoire mettra en avant le fait que l'économie circulaire est un concept qui comporte plusieurs définitions. Le point commun de l'ensemble des définitions étant de changer le système de consommation actuel vers un système de consommation plus vertueux.

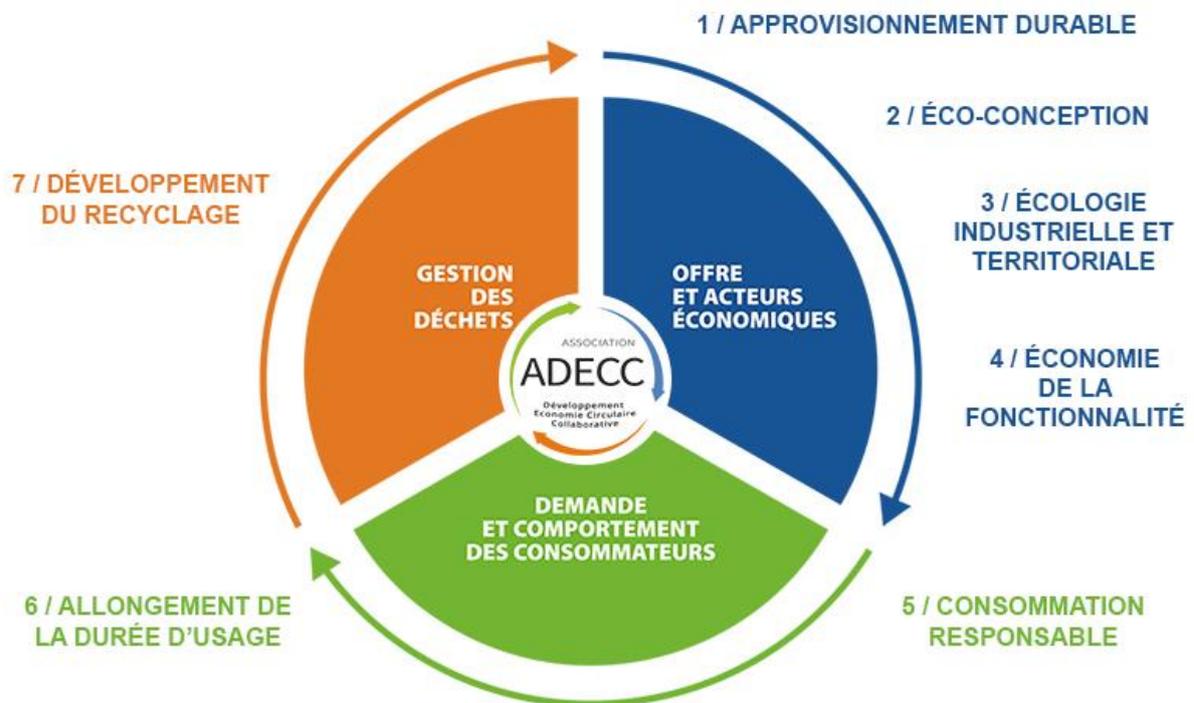
L'économie circulaire sur le Pays du Mans est animée par le contrat déchet et économie circulaire (CODEC) qui apporte différents apports financiers, savoir-faire, étude aux organismes mettant en place une économie circulaire. L'approche choisie, pour étudier l'économie circulaire est celle du côté de l'économie sociale et solidaire (ESS). La seconde partie posera les bases de ce concept, plus structuré que le concept de l'économie circulaire, mais aussi soutenu par le Pays du Mans via le Club de l'ESS.

L'ultime partie de ce mémoire mettra en avant les possibles concurrences et symbioses entre les acteurs de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire dans le Pays du Mans. Une ouverture se fera sur la création d'une structure de l'économie circulaire, sociale et solidaire, par le projet d'une ressourcerie que le Pays du Mans et Le Mans Métropole souhaitent mettre en place.

I L'économie circulaire, de la théorie à la pratique

L'économie circulaire est un concept défini de différentes façons en fonction des acteurs qui emploient le terme. Le concept le plus répandu en France est celui de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), représenté sous la forme d'un schéma composé de 3 concepts et 7 piliers.

Figure 1 : Schéma de l'économie circulaire selon l'ADEME



Source : ADEME, 2014

L'ADEME propose une définition de l'économie circulaire : « système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus » (ADEME, 2018).

Cette définition prend forme avec un schéma comprenant les 3 domaines de l'économie circulaire (voir figure 1 ci-dessus) :

- Gestion des déchets
- Offre des acteurs économiques
- Demande et comportement des consommateurs

Les trois domaines se déclinent ensuite en 7 piliers : approvisionnement durable / éco conception / écologie industrielle et territoriale / économie de la fonctionnalité / consommation responsable / allongement de la durée d'usage / recyclage. Les piliers vont permettre d'orienter les actions vers les acteurs concernés et d'avoir un impact sur l'ensemble des étapes du cycle de vie des produits. Cette définition apporte une notion importante, celle de services : ce ne sont plus seulement les produits qui vont être en jeu mais aussi les services via l'éco consommation. Par exemple, on ne va plus acheter des pneus (produit) mais un nombre de km parcourus avec des pneus (service).

I-1 L'économie circulaire en théorie

I-1-a Un concept, des définitions

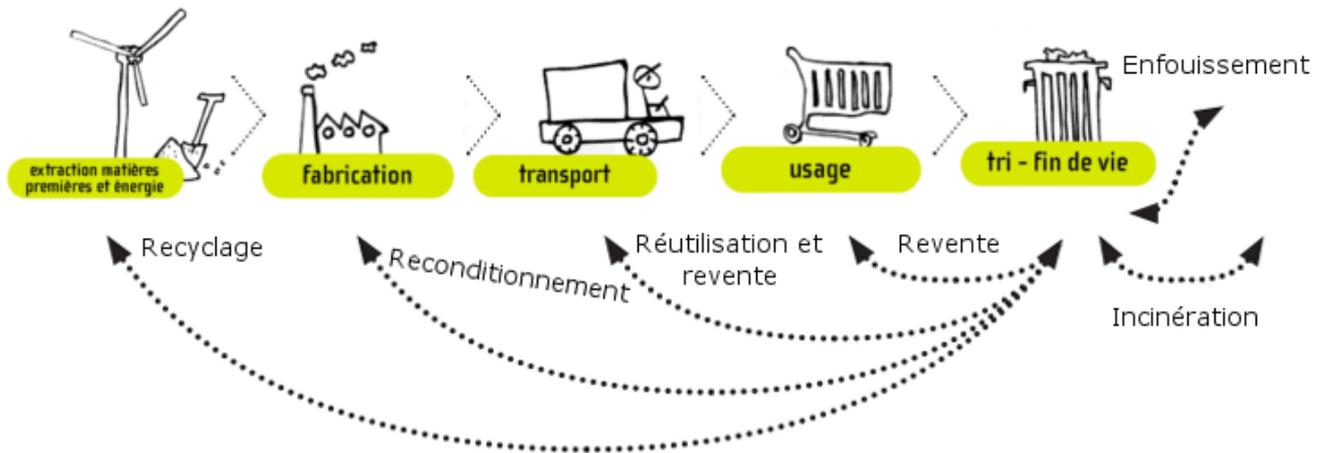
L'économie circulaire est un concept, un modèle, une expression dont tout le monde parle. Aujourd'hui « *plus de la moitié des régions françaises ont engagé une réflexion voire agissent sur ce sujet* » (LAZZERI *et al*, 2017). Le terme économie circulaire a été employé pour la première fois par David W. PEARCE et R. Kerry TURNER, deux économistes anglais en 1990 dans leur livre : « Economics of Natural Resources and the Environnement » (Marcoux *et al*, 2016). Dans leur ouvrage, Pearce et Tuner mettent en évidence le fait que les dégradations environnementales des années 1970 sont la conséquence de la non monétarisation de l'environnement dans les activités économiques (Marcoux *et al*, 2016).

Dans l'approche du sujet de l'économie circulaire, on note une diversité de définitions mais on retient une envie de rompre avec le système actuel : produire, consommer, jeter. Ce système linéaire montre ses limites : épuisement des ressources, augmentation de la quantité de déchets et de leur impact sur l'environnement. De nombreuses études

démontrent ce constat et l'économie circulaire semble être en mesure d'apporter une réponse aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux.

Figure 2 : Changement de modèle économique par diverses solutions

Étapes du cycle de vie



6

Source : pole éco conception, 2018

Les nombreuses définitions qui sont proposées révèlent un concept en construction pour répondre aux problèmes contemporains. Différents économistes ont commencé à employer l'économie circulaire dans les années 1990, cependant ce concept a été mis en place bien avant d'avoir été nommé. L'économie circulaire est un système économique, dans la poursuite des travaux effectués sur l'écologie industrielle (Marcoux et al, 2016). Pour certains auteurs, comme Aurez, l'économie circulaire est comparable à ce que réalise la nature en matière de renouvellement, la nature fonctionnant grâce à des cycles biologiques, mais dans des échelles de temps plus longues (Aurez et Georgeault, 2016). A la suite de l'écologie industrielle, qui grâce au progrès technique peut rendre compatibles industrie et environnement (Marcoux, 2016), l'économie circulaire est « *similaire à un écosystème biologique* » (Marcoux et al, 2016).

Dans l'étude réalisée par Durand et al., (2014), les auteurs expliquent que « *L'économie circulaire est aujourd'hui une notion établissant un consensus rarement atteint dans la gestion des déchets entre l'ensemble des acteurs, publics ou privés, associatifs, militants ou à*

but lucratif ». L'économie circulaire concerne donc l'ensemble des acteurs, à tous les niveaux de vie d'un produit ; c'est donc une définition complète qui va concerner les produits, ceux qui les produisent, ceux qui les consomment et ceux qui les traitent.

Selon Aurez et Georgeault (2016), « *Aucune norme ne vient, à l'heure actuelle, définir le concept d'économie circulaire* », les auteurs définissent l'économie circulaire suivant différentes approches économiques, scientifiques et sociales. Pour Balat, le concept de mutualisation se met en place naturellement chez les particuliers avec l'exemple du covoiturage (Balat,2016). Cet exemple nous montre que, parfois, on réalise de l'économie circulaire sans le savoir ni même le vouloir.

Mais comment définir l'ensemble des actions qui font parties de l'économie circulaire ? Une entreprise qui incinère ses déchets pour alimenter sa fonderie réalise-t-elle de l'économie circulaire ? Un foyer zéro déchet qui réemploie ses déchets est-il acteur de l'économie circulaire ? Le bien-être des individus est-il un facteur plus important dans l'économie circulaire que le facteur économique ? Une économie circulaire elle-même est-elle une économie sociale et solidaire ? Beaucoup de questions se posent, à l'heure de dresser un panorama de l'économie circulaire sur un territoire !

I-1-b Des lois : des déchets à l'économie circulaire

La loi de 1975¹ connue de tous les rudologues est une loi qui définit la notion de déchets, elle est la première loi qui responsabilise les producteurs de déchets, elle fait également peser la responsabilité de l'élimination des déchets aux communes et aux groupements de communes. Cette loi importante dans la gestion des déchets définit les principales notions de ce domaine, mais ne parle pas de prévention. Il faudra attendre une prise de conscience importante pour permettre une meilleure gestion des déchets avec des objectifs concrets de réduction.

Les lois Grenelle ont été importantes dans la mise en place d'une politique environnementale en France, la première loi définit les objectifs à atteindre tandis que la seconde a proposé les modalités pour y parvenir (Coventis, 2018). Les lois citées précédemment permettent aux collectivités de mettre en place la tarification incitative

¹ Loi N°75-663 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000888298>

(véritable moyen de réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA)), le développement du compostage et de la méthanisation, véritable solution pour la gestion des biodéchets (Actu environnement, 2017).

La loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) de 2015, a inscrit la notion d'économie circulaire dans la loi. Des objectifs fixés par ce texte permettent de mettre en place l'économie circulaire, comme l'objectif de réduction de 30% du rapport entre le PIB et la production intérieure de matière d'ici 2030. Cela devrait permettre de produire autant voir plus avec moins de matière, ce qui oblige les industriels à travailler sur les méthodes d'approvisionnement durable, l'écoconception et la réutilisation en fin de vie. Cette loi contient de nombreux objectifs en lien avec l'économie circulaire comme la réduction de 10 % des DMA d'ici 2020 par rapport à la valeur de 2010, la généralisation du tri des DEA depuis 1 juillet 2016 pour les entreprises et administration et le déploiement de la tarification incitative par exemple (Ministère de la transition écologique et solidaire, 2016, b).

I-1-c Une mise en place récente de l'économie circulaire en France et en Europe

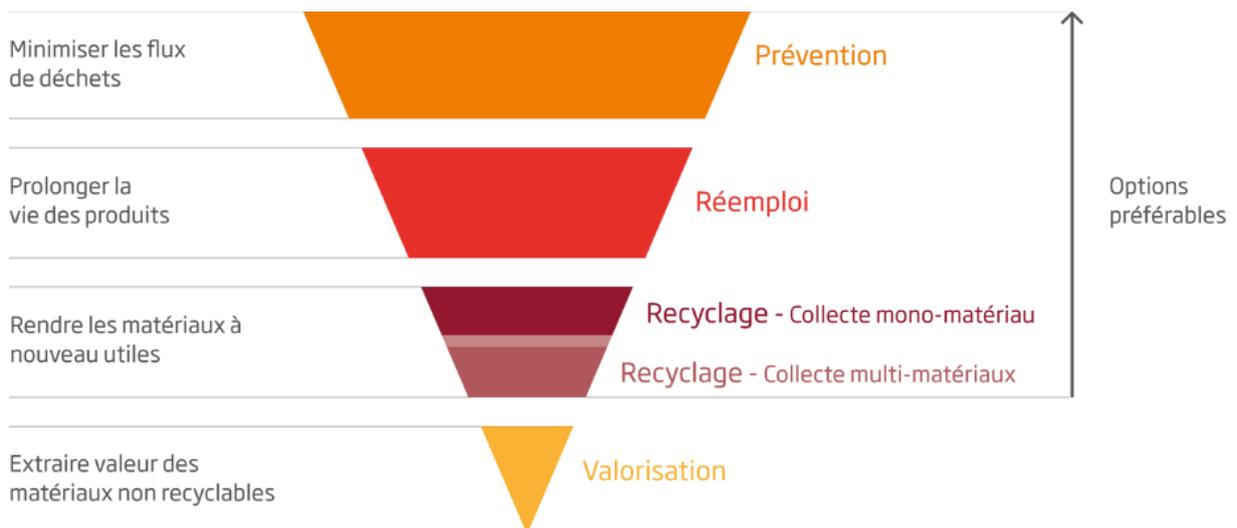
En France, l'économie circulaire est définie dans la loi de transition énergétique ² pour la croissance verte comme suit : « *Économie circulaire : [elle] est fondée sur le développement d'un système de production et d'échanges prenant en compte, dès leur conception, la durabilité et le recyclage des produits ou de leurs composants de sorte qu'ils puissent être réutilisés ou redevenir des matières premières nouvelles, afin de réduire la consommation des ressources et d'améliorer l'efficacité de leur utilisation. Cette optimisation du cycle de vie des produits vise à accroître l'efficacité dans l'usage des matières et prend en compte de manière intégrée l'économie des ressources, matières, énergie et eau, ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, nécessaires à ce cycle* » (LTECV, 2015).

Dans cette même loi, la transition vers l'économie circulaire est définie comme « *Un modèle visant à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter, en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources*

² LTECV Loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte - Titre IV article 70 : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/8/17/DEVX1413992L/jo/texte>

naturelles et des matières premières ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets » ainsi que le montre la figure 3 ci-après.

Figure 3 : Hiérarchie des modes de traitement.



Source : DS Smith, 2018

Les deux définitions mettent l'accent sur les déchets et leur recyclage, mais pas seulement, il y a un travail qui est effectué sur l'ensemble des périodes de vie du produit ce qui permet l'apparition du concept de l'Analyse du Cycle de Vie (ACV).

La première conférence de mise en œuvre de l'économie circulaire qui s'est tenue en 2013, a permis de mobiliser de nombreux acteurs : collectivités, entreprises, syndicats, associations environnementales, éco organismes, services de l'État. Suite à cette conférence l'ensemble des acteurs se sont accordés sur différents objectifs :

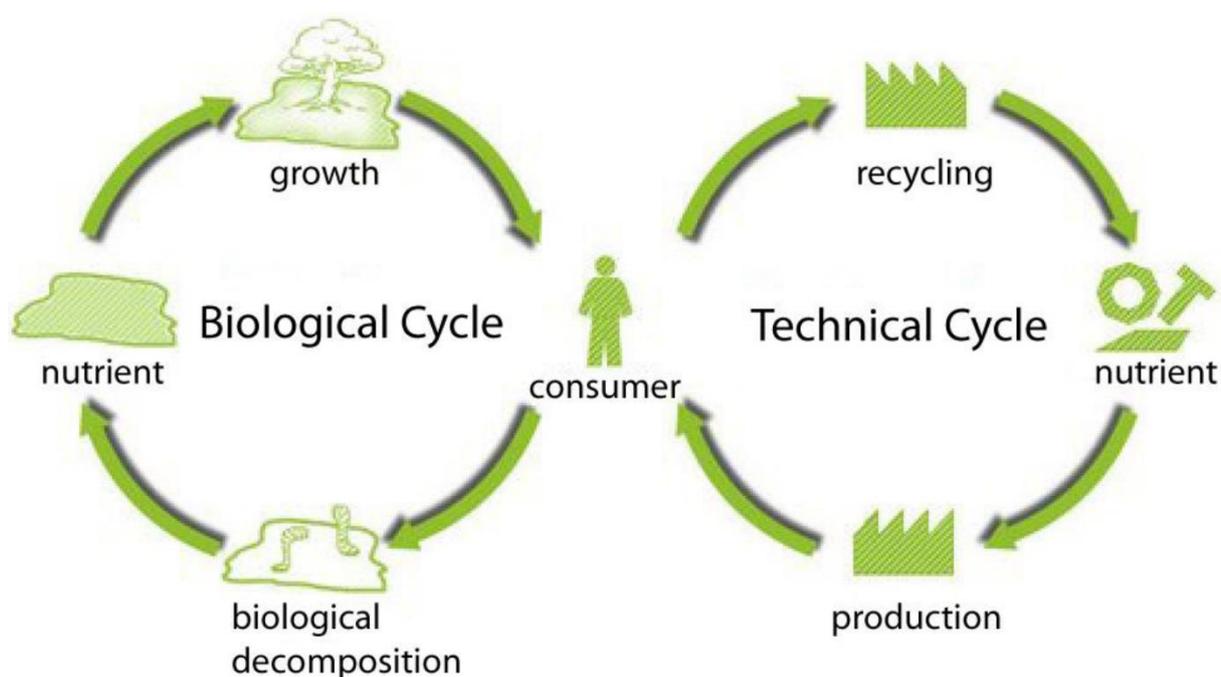
- Un engagement dans les secteurs industriels menés par le conseil national de l'industrie qui définira des modes d'actions pertinents de la mise en place de l'économie circulaire.
- Des stratégies régionales d'économie circulaire pour permettre aux régions qui le souhaitent de mettre en place des actions pour avoir des retours d'expériences.
- Des réflexions sur la stratégie de mobilisation des ressources en France.

La conférence rassemble l'ensemble des acteurs : une première en France sur ce sujet mais il n'y avait pas d'objectif clair et précis et pas d'obligation à l'encontre des acteurs. Bien que la prise de conscience environnementale soit établie et connue de tous, aucune mesure n'est alors prise pour la mise en place d'une économie circulaire par l'État (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 2014).

A l'échelle européenne, l'économie circulaire est perçue « *comme un moyen d'améliorer la qualité environnementale, tout en renforçant et en pérennisant l'industrie, en particulier en sécurisant les approvisionnements de matières premières via un recours plus important aux matières issues du recyclage des déchets.* » (Ministère de la transition écologique et solidaire, 2016,b). Dans cette définition, on note la place importante des ressources comme dans l'ouvrage l'économie circulaire ou la compétition pour les ressources, l'économie circulaire obtient un sens grâce à la compétition mondiale pour les ressources selon les auteurs de cet ouvrage (Conseil général de l'économie, 2015). En Europe, l'intégration de l'économie circulaire dans les politiques mises en œuvre commence en 1996 en Allemagne ; le pays met alors en place le « Closed substance cycle and waste management act », document qui engage les acteurs à repenser la gestion des déchets. Un programme Cradle to Cradle³ voit le jour aux Pays-Bas de 2009 à 2015 (Voir figure 4 ci-dessous). En France il faudra attendre 2015 et la loi de transition énergétique pour une croissance verte pour voir ce terme apparaître dans un texte législatif. (Marcoux et al, 2016)

³ Cradle to Cradle Remaking the way we make things de Mac Donough et Braungart. L'économie circulaire est souvent rattachée à ces auteurs parle de ce concept sans le nommer économie circulaire en 2002.

Figure 4 : Principe Cradle to Cradle



Source : sustainability, 2010

De plus, des mesures sont mises en place au niveau européen, notamment des objectifs de 65 % de recyclage des déchets municipaux et 75 % de recyclage des déchets d'emballage. Les objectifs issus de la directive de 2015 vont inciter les pays à mettre en place des politiques pour favoriser le recyclage et le réemploi, notamment l'économie circulaire (Marcoux et al., 2016).

I-2 De la gestion des déchets à la mise en place d'une économie circulaire

Dans cette partie, la mise en place de l'économie circulaire sera mise en scène. Dans un premier temps, nous montrerons comment l'économie circulaire se met en place *via* les documents des collectivités territoriales. Le pays du Mans, territoire d'étude de ce mémoire, dans son rapport : Diagnostic territorial d'économie circulaire du Pays du Mans, définit l'économie circulaire comme un modèle : « *L'économie circulaire est un modèle sobre en ressources et partenarial voire collaboratif qui s'oppose au modèle classique dit d'économie linéaire qui prévaut depuis la révolution industrielle et qui se résume en l'extraction de*

matière, la production et la génération de déchets. » (Pays du Mans,2016). Cette définition montre l'intérêt des synergies sur le territoire, ce que le Pays du Mans met en place pour contribuer à l'économie circulaire (Pays du Mans 2018).

I-2-a Le Pays du Mans : territoire favorisant la mise en place de l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire

Le Pays du Mans est un syndicat mixte ouvert, il a été créé en 2002, aujourd'hui il est composé de 45 communes, avec 270 000 habitants. Le territoire du Pays du Mans est composé de 4 intercommunalités :

- La communauté urbaine Le Mans Métropole ;
- Communauté de commune Maine Cœur de Sarthe ;
- Communauté de commune de l'Orée Bercé Bélois ;
- Communauté de commune du Sud Est du Pays Manceau. (Pays du Mans 2018)

Le Pays du Mans est situé en Sarthe et autour de la ville du Mans qui rassemble plus de 140 000 habitants. Le rapport Diagnostic territorial d'économie circulaire, Pays du Mans souligne l'importance du secteur de l'ESS qui représente 17% de l'emploi salarié privé. Le territoire du Pays du Mans rassemble plus de 14 000 entreprises dont 80% dans le secteur du commerce, du transport et du service (Pays du Mans, 2016).

Figure 5 : Les 4 intercommunalités du Pays du Mans



Source : Pays du Mans 2017

I-2-b Les actions de prévention : premières actions pour la réduction de la production de déchets.

Les programmes locaux de prévention des déchets (PLPD) sont des outils à disposition des collectivités pour mettre en place les plans de prévention issus du niveau régional. Malgré le changement de rédaction du programme et du plan par la loi NOTRe, il est important de les étudier. Le PLPD du Pays du Mans mis en place entre 2011 et 2016 a pour objectif une réduction des OMA de 7%, objectif atteint en 2015. Ce programme est décliné sous plusieurs actions :

- Réduction du gaspillage alimentaire
- La consommation
- La réduction des textiles par la mise en place de bornes textiles
- La promotion de l'eau du robinet
- Action stop pub

Le PLPD comporte plus de 10 actions pour l'accompagnement des ménages dans la gestion de leurs déchets, mais il s'attarde peu sur les actions pour la promotion de la prévention des déchets dans les entreprises. La continuité de ce projet est le territoire zéro déchet et zéro gaspillage (TZDZG) et la mise en place du contrat d'objectifs déchets et économie circulaire, (CODEC) qui vont permettre un soutien financier et la diversification des actions menées.

I-2-c Pays du Mans : territoire zéro déchets zéro gaspillage

Label Territoire zéro déchet zéro gaspillage (TZDZG) est une distinction vis-à-vis des territoires qui mettent en place des démarches de prévention

Le Pays du Mans s'est lancé dans une démarche de territoire zéro déchet zéro gaspillage. Il s'agit d'une démarche proposée par le ministère de l'environnement avec l'accompagnement de l'ADEME ; elle a pour but la promotion des 3R : Recyclage, Réemploi et Réutilisation ; et de façon générale la prévention des déchets. Le but de ce programme est de mettre en place des actions contribuant à une meilleure gestion des déchets (Ministère de la transition écologique et solidaire, 2016a). Parmi les actions mises en place par le Pays du Mans, on trouve :

- Consom'Acteur : développement des circuits courts, des filières de réemploi, et d'achat responsable ;

- Répar'acteur, Stimulation de l'économie de la réutilisation et du réemploi ;
- Compost'Acteur : développement de la filière des biodéchets ;
- Altern'Acteur, Sensibilisation sur les informations générales vis-à-vis de la gestion des déchets ;
- Valoris'Acteur, Optimisation de la collecte et du traitement des déchets (OPTIGEDE 2015).

I-2-d Mise en place de synergie grâce au contrat d'objectif déchets et économie circulaire

14

Le contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC) permet la mise en place effective de l'économie circulaire, sur un territoire. Le CODEC est dans la continuité du label territoire zéro déchet zéro gaspillage, l'objectif de ce contrat se décline sous plusieurs axes :

- Animer les projets et mobiliser les acteurs
- Développement de l'économie circulaire via la promotion de la réduction des déchets et d'économie à la source.
- Connaître et suivre les impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Ce contrat permet l'obtention de subventions en fonction des objectifs à atteindre (ADEME 2015a). Le Pays du Mans est lauréat des territoires zéro déchet zéro gaspillage en 2014. Depuis le 1^{er} avril 2017, ce label a été remplacé par le CODEC, cet engagement se fait en lien avec le diagnostic territoire et économie circulaire réalisé par l'université du Maine. (Pays du Mans, 2016) Le Pays du Mans, propose des actions comme la mise en place de couches lavables dans les crèches, la création de liens entre acteurs sous différents axes :

- Optimisation de la ressource « matière organique » ;
- L'accompagnement au changement des pratiques ;
- Les synergies entre acteurs économiques ;

Ces différentes actions ont pour objectif d'atteindre les entreprises qui n'étaient alors pas concernées par les anciens plans de gestion des déchets. De façon claire, l'ensemble des documents de prévention mettait en place des actions envers les ménages. Le CODEC lui met en place des actions à destination des entreprises.

Dès 2014 en effet le Pays du Mans, sous l'impulsion du MEDEF et de la jeune chambre économique, a impulsé une démarche économie circulaire sur le Pays du Mans. Un inventaire des entités ayant un intérêt pour la thématique de l'économie circulaire a été réalisé. Dans cette liste, on retrouve de grandes entreprises : SNCF, La Poste – les acteurs publics et privés : CEAS Le Mans Métropole – Des acteurs dans la gestion des déchets ; Elyssa Environnement, Echo tri – Des associations comme INSERVET, HELIX et Pain contre la faim (rapport du Pays du Mans, 2016).

La gestion des déchets évolue pour devenir l'économie circulaire qui a pour but de réduire la quantité de déchets pour les revaloriser de différentes façons : Recyclage, réemploi, réutilisation. Les déchets gagnent en valeur et les entreprises sont aujourd'hui dans la capacité de les réintégrer dans leur flux de fabrication. Les entreprises peuvent donc réaliser de l'économie circulaire, exemple des cimenteries Lafarge qui récupèrent les déchets des « tout venants » pour les incinérer et chauffer les fours de fabrication de ciments, sans pour autant avoir de valeur sociale ou de prise de position quant à la préservation de l'environnement.

I-3 Des démarches personnelles mais aussi collectives

L'économie circulaire se met en place grâce à des documents, programmes et organismes mais ce sont avant tout des initiatives territoriales. C'est pourquoi, nous avons choisi dans le cadre du mémoire : le territoire du Pays du Mans qui anime le contrat d'objectif déchets et économie circulaire. Pour connaître le fonctionnement de ses initiatives et l'impact social de chaque action de l'économie circulaire trois entretiens ont été réalisés avec différents acteurs et organismes, dont Armelle Cudenec présidente de l'association Helix qui organise des repair café sur Le Mans Métropole, Camille Ratia représentante de l'association Zéro Déchet Touraine (ZDT), Richard Coroller, président de l'association Cyclamaine et Léopold Dollon directeur d'ENVIE Maine.

I-3-a Le concept zéro déchet, démarche individuelle pour mettre en place une économie circulaire au quotidien

L'économie circulaire est un concept qu'on peut appliquer chez soi avec des petites actions au quotidien. Le but de l'association Zéro Déchet Touraine (ZDT) consiste à donner de la

visibilité au concept zéro déchet. L'association constituée en 2017 a contribué à mettre en place plus de 180 actions. Le concept zéro déchet est simple : il s'agit de vivre et de ne pas produire de déchets. Pour cela plusieurs astuces, actions ou solutions sont possibles et Zéro Déchet Touraine accompagne les particuliers, les entreprises, les villes mais aussi les festivals pour ne plus produire de déchets. Camille Ratia explique que le projet phare de l'association est le «compostou» voir figure 6 ci-dessous, un composteur qui devrait être déployé sur le territoire tourangeau. Le composteur sert à réduire la quantité de biodéchets et déchets verts envoyée dans les poubelles d'ordures ménagères.

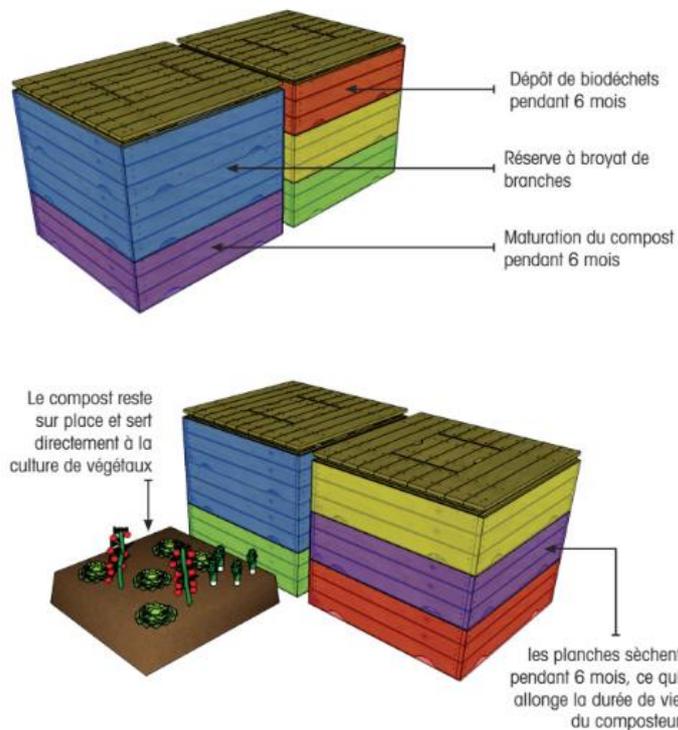


Figure 6 : Compostou

Source : Compostou, 2018

Le compostou a une dimension sociale car il est fabriqué par des personnes étant en réinsertion professionnelle sur le territoire tourangeau. Camille Ratia, précise : « *La prévention des déchets est pourvoyeuse de très nombreux emplois pour former et accompagner au compostage partagé, réaliser des audits en entreprise, conseiller les organisateurs d'événements, intervenir dans les établissements scolaires, suivre l'application des politiques locales et les influencer, proposer du vrac, organiser la consigne, laver et réutiliser, réparer...* ». Les actions du quotidien qui participent à l'économie circulaire comme

le développement de la consigne, les couches lavables, le compostage, l'achat en vrac, sont des actions qui contribuent à l'emploi et donc à une économie territoriale. Dans certains cas comme celui du « compostou » de Zéro Déchet Touraine, l'économie sociale et solidaire est en lien avec l'économie circulaire ce qui permet des interactions sur le territoire. « *Pour nous, il est important de développer la résilience du tissu industriel et commercial local, de lui permettre d'être plus indépendant des fluctuations des marchés internationaux.* » (C. Ratia, ZDT). Les actions menées dans le cadre de l'économie circulaire dépassent de simples actions de prévention qui ont pour but de réduire la quantité des déchets. L'économie circulaire est un moyen de mettre en place une économie viable sur un territoire.

I-3-b Démarches collectives pour l'économie circulaire : les ateliers de réparation et d'auto-réparation

Des actions en matière d'économie circulaire sont entreprises également à l'échelle des associations, avec l'aide de bénévoles. Nous détaillons ici deux exemples, l'un concernant l'électroménager avec les repairs café et l'autre centré sur la mobilité avec le vélo et l'association Cyclamaine.

Un entretien a été effectué avec Armelle Cudennec, présidente de l'association Helix qui organise des repair-café au sein de Le Mans Métropole. Le principe des repair-café est le suivant : une équipe de bénévoles compétents dans différents domaines (électroménager, informatique, mobilier, etc.) est présente dans des locaux, et toute personne souhaitant bénéficier d'un service peut venir apprendre à réparer les objets. Le principe s'inscrit dans l'économie circulaire en voulant allonger la durée de vie des produits, en recyclant les pièces détachées, et en préconisant une consommation responsable. L'intérêt des repair café est double, environnemental certes mais également social pour le territoire de la ville du Mans : « *Sur un territoire où près de 30 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, les actions comme le repair café se doivent d'être présentes pour répondre à des besoins importants.* » (A. Cudennec, Helix, 2018).

Au-delà des repair-café où l'on peut réparer ses objets, on peut aussi venir apprendre à utiliser Internet qui est obligatoire si l'on veut faire une demande pour le RSA souligne la présidente de l'association. Toutes les strates sociales sont représentées dans les personnes venant au repair café, différents ateliers collaboratifs ont lieu à l'université ou dans les

centres sociaux mais aussi les salles de quartiers. Le nombre d'évènements dans l'année étant limité, les activités Repair-café nécessitent à présent la mise à disposition d'un lieu identifié où se concentrerait l'ensemble des alternatives du réemploi de la réutilisation et du recyclage.

Cyclamaine association qui encourage la promotion du cyclisme urbain sur Le Mans Métropole, lutte aussi pour la promotion de l'économie circulaire avec l'aide de la fédération de l'heureux cyclage qui fait la promotion de l'autoréparation des vélos (cf. figure 7). En tant que volontaire au service civique pour l'association Cyclamaine, j'ai participé à la mise en place de conventions avec différents territoires (communautés de communes et syndicats) favorables à la récupération des vélos en déchetterie. En effet, le vélo est un mode de transport économique qui a des bienfaits pour la santé mais aussi l'environnement. Le but des conventions est de récupérer les vélos en déchetterie, les réparer et les revendre. Pour 10 vélos récupérés, 7 sont remis en état, 2 sont utilisés pour des pièces détachées et 1 est utilisé pour faire des œuvres artistiques. Le but est environnemental mais aussi social : des conventions sont mises en place pour la vente des vélos à petit prix, pour des associations d'aide aux demandeurs d'asile, ou pour des services comme le service jeunesse de la ville du Mans. Pour Cyclamaine, la mobilité est le cœur de la lutte depuis 1993, et l'économie circulaire vient s'intégrer à cette lutte. Pour le président de l'association, la récupération des vélos en déchetterie est un succès : c'est pourquoi l'association a cherché à étendre la récupération des vélos limitée jusqu'ici à une déchetterie de Le Mans Métropole. Une convention a été mise en place en 2017 avec la communauté de l'Orée Bercé Belinois et le Syndicat Mixte de Réalisation et de Gestion pour l'Élimination des Ordures Ménagères de l'Est Sarthois en 2018 (SMIRGEOMES).



Figure 7 : Les ateliers d'autoréparation en France

Source : Un petit vélo dans la tête, 2018.

De nombreuses actions sont organisées par des associations, mais aussi des entreprises comme les magasins LUSH qui proposent des cosmétiques avec des emballages réutilisables, de nombreux magasins proposent aujourd'hui des rayons pour l'achat en vrac (réseaux de la grande distribution comme Leclerc ou Auchan mais aussi les magasins promouvant l'agriculture biologique comme le réseau Biocoop), ou encore dans les territoires à l'exemple du Pays du Mans qui soutient l'utilisation de couches lavables utilisées dans les crèches. D'autres actions à l'échelle nationale ont un impact local, nous détaillerons l'exemple d'ENVIE dans la partie suivante.

I-3-c Des lois incitatives pour la mise en place d'une économie circulaire

Après avoir étudié les démarches personnelles avec le concept zéro déchet puis les démarches collectives liées à la réparation et l'autoréparation, nous allons aborder des démarches entreprises par des organismes en lien avec les évolutions législatives. Deux exemples vont être mis en évidence dans cette partie celui de la filière DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) et celui de la filière Biodéchets.

Depuis 2012, la loi impose aux gros producteurs de biodéchets de trier leurs biodéchets. Depuis le 1^{er} janvier 2016 tous les producteurs de plus de 10 tonnes de biodéchets par an doivent trier leurs biodéchets. Plusieurs solutions sont proposées : la réduction à la source ou trouver une solution de traitement comme le compostage ou la méthanisation (Actu

environnement, 2016a). Deux Start-up ont vu le jour en lien avec la loi du 12 juillet 2010, dite loi grenelle 2, qui impose le tri à la source et la valorisation des biodéchets des gros producteurs (ADEME 2013). Comerso et Phenix ont donc pris le marché et mis en place des solutions pour la gestion des invendus alimentaires. Le principe est de prendre les invendus alimentaires pour les redistribuer aux personnes en ayant besoin.

De plus dans le cas du traitement des biodéchets, de nombreux méthaniseurs ont vu le jour (70 par an), Les méthaniseurs permettent la création d'énergie à partir de biodéchets grâce à l'action bactérienne (Connaissance des énergies, 2016).

Pour la filière DEEE, la responsabilité élargie aux producteurs (REP) oblige les producteurs d'équipements électriques et électroniques à prendre en charge l'élimination ou le traitement des déchets équipements électriques et électroniques. C'est dans ce cadre que le réseau ENVIE récupère les déchets de différentes entreprises sur le territoire de la Sarthe mais aussi des départements limitrophes (Envie, 2018a) Pour les remettre en état grâce à des employés en insertion. Dans ce cas, économie circulaire et économie sociale et solidaire ne font qu'une.

Conclusion partielle

Si l'économie circulaire est un concept récent, elle dispose de définitions mais aussi d'objectifs ambitieux au niveau national notamment grâce aux lois grenelles. Il faut toutefois changer d'échelle pour analyser la mise en place d'actions concrètes et ainsi « passer de la théorie à la pratique ».

L'économie circulaire répond à des problèmes environnementaux : réduire la quantité de déchets à enfouir ou incinérer, réduire la consommation de ressources naturelles, augmenter la qualité des produits et des services. Si les enjeux économiques et environnementaux sont présents et primordiaux, qu'en est-il d'un point de vue social ? Les exemples cités prennent en compte l'aspect social dans l'économie circulaire.

Les documents cadres imposent des objectifs à atteindre, mais à quel prix ? Derrière le recyclage, la collecte des déchets, on trouve des femmes et des hommes travaillant dans un domaine souvent dénigré, réservé quelques années auparavant à des personnes éloignées du marché du travail. Aujourd'hui les déchets ont une valeur et l'État donne des obligations quant au traitement de ceux-ci, mais bien que créatrice d'emploi, la gestion des déchets se fait par le biais d'emplois pénibles et précaires et par des emplois liés à l'économie sociale et

solidaire. Une présentation de cette économie se fera dans la partie suivante, pour ensuite montrer les impacts entre les deux économies.

II L'économie sociale et solidaire, de l'humain aux déchets

Dans l'étude de l'économie circulaire sur le territoire du Pays du Mans, de nombreux acteurs de l'économie circulaire sont aussi des acteurs de l'économie sociale et solidaire. L'économie sociale et solidaire est dans certain cas une aussi, une économie circulaire, mais dans d'autres cas l'économie circulaire n'est pas une économie sociale et solidaire. Dans la seconde partie de ce mémoire, nous définirons le concept de l'économie sociale et solidaire puis nous mettrons en avant les liens de cette économie avec l'économie circulaire *via* la gestion des déchets.

II-1 La place de l'humain au sein de l'économie

Pour commencer, une définition de l'ESS s'impose : « *Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.* » (Economie.gouv, 2017). Dans cette définition, on retrouve des valeurs sociales importantes et des valeurs de l'économie circulaire peuvent se retrouver dans ce concept, par exemple la fédération des ressourceries est une fédération de l'économie sociale et solidaire qui pratique l'économie circulaire. Le but des ressourceries est entre autre de récupérer les déchets des uns pour en faire les ressources des autres. L'économie sociale et solidaire donne une place importante aux femmes et aux hommes qui sont au cœur de l'économie (AVISE, 2017). L'analogie avec les déchets est importante : dans l'économie circulaire, le centre de l'économie est le déchet pour qu'il ne soit pas créé, pour qu'il soit valorisé, pour qu'il soit recyclé, pour lui donner une autre destination que la poubelle.

II-1-a L'économie sociale et solidaire est encouragée par un cadre législatif solide depuis les années 1980

L'économie sociale et solidaire est intégrée dans la législation, après les lois sur la gestion des déchets de 1992. En 1980, une charte de l'économie sociale est rédigée par l'ensemble des acteurs de l'ESS, elle donnera lieu au décret du 15 décembre 1981. Il faut attendre 2012 pour que l'économie sociale et solidaire soit prise en charge par une ministre déléguée du ministère de l'économie (Economie.gouv, 2017). La loi du 13 juillet 2014 vient conforter ce concept en indiquant que L'ESS poursuit un but social autre que le partage des bénéfices des activités lucratives, qui doit permettre le maintien et/ou le développement de l'activité. Les membres de l'économie sociale et solidaire doivent avoir une gouvernance démocratique et participative (CLUB ESS, 2018). Le but de la loi du 13 juillet 2014 est de soutenir et développer le secteur de l'économie sociale et solidaire, de plus cette loi permet aux sociétés commerciales d'intégrer l'économie sociale et solidaire (Economie.gouv, 2017).

Figure 8 : les objectifs de la loi du 13 juillet 2014.



II-1-b L'agrément ESUS pour appuyer l'engagement social des entreprises

Pour conforter, mieux identifier et accompagner les organismes de l'économie sociale et solidaire, un agrément a été mis en place : l'agrément d'Entreprise Solidaire et d'Utilité Sociale (ESUS). Cet agrément remplace l'agrément d'entreprise solidaire qui était parfois utilisé à tort par les entreprises. Cet agrément est inscrit dans la loi du 13 juillet 2014. Deux avantages sont clairement identifiés grâce à cet agrément ; d'une part l'identification des acteurs de l'économie sociale et solidaire et d'autre part un avantage financier pour les investisseurs qui bénéficieront d'une fiscalité avantageuse s'ils investissent dans des structures agréées ESUS (Economie.gouv, 2016).

Plusieurs organismes de part leurs formes juridiques sont directement intégrés à l'économie sociale et solidaire comme les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations. L'agrément ESUS vient conforter l'intégration des sociétés commerciales qui font partie de l'économie sociale et solidaire. Les sociétés doivent remplir plusieurs conditions pour obtenir l'agrément ESUS :

- La recherche de l'utilité sociale ;
- Avoir des charges d'exploitation impactées par la recherche de l'utilité sociale ;
- Une politique de rémunération ;
- Le titre capital (Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire, 2015).

De janvier 2016 à mai 2017, 1 000 organismes ont obtenu l'agrément ESUS, 68 en Pays de la Loire dont 7 en Sarthe. Dans les Pays de la Loire, sur les 68 agréments, 54 ont concerné des associations, 4 des coopératives, 9 des sociétés commerciales (principalement des entreprises d'insertion) (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire des Pays De La Loire, 2018). Cependant, en Sarthe, on dénombrait en 2014 1 800 établissements employeurs de l'économie sociale et solidaire, ce qui correspondait à 20 256 salariés. L'agrément ESUS est-il donc un indicateur mis en place sur le terrain ? Les différents entretiens effectués nous ont montré que l'agrément ESUS était connu sans que les organismes soient nécessairement agréés.

II-2 L'économie sociale et solidaire : une économie caractérisée par des acteurs variés

II-2-a Catégorisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire

On constate donc une grande diversité d'acteurs, partageant néanmoins un but commun, qui est de développer des projets d'utilité sociale. Nous pouvons dénombrer les membres de l'économie sociale et solidaire car ils sont recensés (CLUB ESS, 2018). Plusieurs types de structures sont intégrées à l'économie sociale et solidaire, selon leur statut ou leur volonté d'intégrer l'économie sociale et solidaire.

25

Figure 9 : Les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire



Source : Le blog des association, 2016

Les associations sont automatiquement intégrées à l'économie sociale et solidaire (Le mouvement associatif 2014). En Sarthe, plusieurs associations se revendiquent de l'économie sociale et solidaire : l'association Aides à domicile, l'association d'animation et de gestion du centre socio culturel le Val'Rhone, l'association développement local et économie sociale et solidaire (CEAS 72), Echotri association agréée chantier d'insertion. Si ces associations opèrent dans des domaines parfois différents, elles ont toutes en commun un but d'utilité sociale (CLUB ESS 2018,a). En 2011, les associations représentaient 85 % des employeurs de l'économie sociale et solidaire sur le territoire du Pays du Mans (Pays du Mans, 2012).

Par leur statut, les coopératives sont directement associées à l'économie sociale et solidaire. C'était en 2011, le second employeur dans le domaine de l'ESS avec 97 établissements sur le Pays du Mans (Pays du Mans, 2012). Le fenouil Biocoop est une coopérative qui fait partie du club de l'ESS. Leurs domaines d'action est très large, allant du financement à l'artisanat (Pays du Mans, 2012).

D'autres organismes comme les fondations et les mutuelles sont aussi considérés comme des acteurs de l'économie sociale et solidaire : leur statut répond en effet aux conditions d'affiliation. En Sarthe deux mutuelles font partie du club de l'ESS : la MAIF et la Mutuelle Française Sarthe (CLUB ESS 2018,a). Pour les fondations, la fondation EMMAUS – présente en Sarthe - est l'exemple historique de l'économie sociale et solidaire.

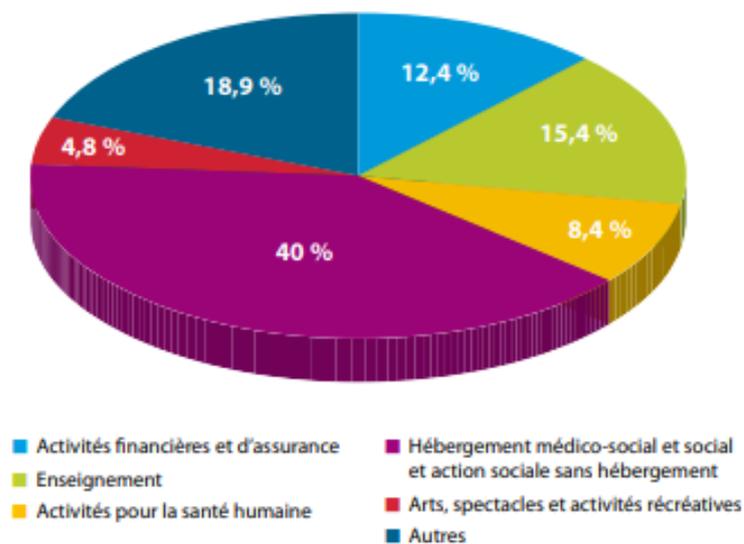
L'économie sociale et solidaire est bien mieux structurée que l'économie circulaire grâce à des statuts, une loi et un agrément qui permette d'identifier les acteurs de cette économie. Dans l'étude de l'économie circulaire, un recensement serait laborieux car aucune définition ne vient définir ce concept, d'un foyer réalisant le compostage à l'envoi des déchets d'équipement électriques et électroniques, les exemples sont nombreux et les acteurs variées. Pour l'économie sociale et solidaire, la loi et l'agrément permettent ce recensement, de plus des structures viennent encadrer et soutenir l'économie sociale et solidaire comme le CEAS 72 et le Club de ESS au sein du territoire du Pays du Mans.

II-2-b L'économie sociale et solidaire diagnostiquée au sein du Pays du Mans

Sur le territoire du Pays du Mans, un diagnostic de l'économie sociale et solidaire a été réalisé en mars 2012 par le Pays du Mans. On retiendra plusieurs informations de ce diagnostic :

- Les principaux employeurs de l'ESS sont issus du domaine associatif.
- Les activités dans le domaine de l'ESS sont nombreuses : l'hébergement médico-social et social, l'action sociale sans hébergement (les activités récréatives, artistiques et de spectacle dont le sport), les activités financières et d'assurance voir la figure ci-dessous.
- Il y a une méconnaissance, en 2012, de l'économie sociale et solidaire sur le territoire du Pays du Mans (Pays du Mans, 2012).

Figure 10 : répartition des acteurs de l'ESS par secteur d'activité



Source : Pays du Mans, 2012

Le Pays du Mans a mis en place le Club de ESS en 2014, le club regroupe 1033 entreprises, 13 486 salariés, soit 17% de l'emploi privé sur le territoire. Parmi les adhérents à ce club, il y a des associations : Echotri, Pain contre la faim. Il y a aussi des coopératives comme le fenouil Biocoop, crédit coopératif et des mutuelles comme la MAIF (Pays du Mans, 2012).

Le club de l'ESS développe ses actions sous 4 axes majeurs :

- Promouvoir les actions et les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;

- Participer au développement quantitatif et qualitatif des acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- Le partage des outils et du savoir-faire ;
- La mutualisation entre les membres ;

Plusieurs axes de travail qui permettent de mettre en lien les acteurs de cette économie et d'apporter des solutions communes au problème de chacun (CLUB ESS, 2018,b).

II-3 Pays du Mans : entre économie sociale et solidaire et monde des déchets

28

L'économie sociale et solidaire est présente sur le territoire du Pays du Mans bien avant la mise en place de l'économie circulaire. Les différentes actions entreprises dans la gestion des déchets par les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont essentielles pour la mise en place d'une économie circulaire (Rebaud, 2016). L'économie sociale et solidaire est structurée au niveau national par la loi du 13 juillet 2014 et au niveau du territoire par des organismes qui accompagnent les actions de l'économie sociale et solidaire. En étudiant l'économie circulaire on rencontre de nombreux acteurs, de l'individu qui trouve des solutions pour la gestion des déchets aux grandes entreprises qui développent des techniques de pointes pour le recyclage des déchets. Cependant lorsque l'on étudie l'économie sociale et solidaire on retrouve ces mêmes acteurs de l'économie circulaire. Dans cette sous-partie, nous étudierons trois exemples, trois entités de l'économie sociale et solidaire mais aussi de l'économie circulaire.

II-3-a Les prémices de l'économie sociale et solidaire : Le mouvement EMMAUS

Dans la mise en œuvre de l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire peut être considérée comme précurseur notamment avec le mouvement de l'Abbé Pierre Emmaüs créée en 1949. Cet exemple francophone qui illustre le concept de l'ESS est la fondation Emmaüs, dont la citation de son fondateur l'Abbé Pierre résume son essence : « Je ne peux rien te donner. Mais, toi qui n'as rien, au lieu de mourir, viens m'aider à aider ». La prise de conscience est donc avant tout sociale, bien avant la problématique environnementale (Emmaüs, 2018). Bien avant que l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire

soient nommées, l'association Emmaüs appliquait déjà ces concepts. Il s'agissait de bon sens : les déchets des uns étaient en effet les ressources des autres. Emmaüs réintègre socialement des femmes et des hommes en leur permettant de se rendre utile (Rebaud, 2016).

C'est ainsi que le mouvement EMMAUS permet l'intégration de personnes éloignées de l'emploi, grâce à une structure qui les accompagne. Emmaüs récupère les déchets via différents partenariats pour ensuite les remettre en vente au bénéfice de l'association.

Dans le cadre d'un entretien mené avec Cyril Courousé du Pays de la Haute Sarthe, qui met en place un plan d'action Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, une benne « Emmaüs » est disposée dans l'une des déchetteries dont il a la charge, pour les dons qui sont à destination d'Emmaüs. Autre exemple, l'enseigne Décathlon, qui dispose d'un magasin à Le Mans Nord, donne les vélos à l'association Emmaüs pour qu'ils les réparent et les remettent en vente au bénéfice de la fondation (entretien avec Hugo Clorennec, salarié du magasin Décathlon Le Mans Nord et travaillant sur les projets environnement pour l'enseigne). Encore une fois la volonté de réaliser de l'insertion professionnelle est accompagnée par la volonté de réduire les déchets quel que soit le type d'acteur concerné (collectivités ou entreprise commerciale).

II-3-b ITER – Vel'nature : l'insertion professionnelle par la réparation des vélos

ITER est une association créée en 2013, durant sa première année d'exploitation en 2014 elle est agréée chantier d'insertion. L'objectif de l'association est de proposer un parcours en insertion pour les salariés et de rechercher un équilibre économique. Luc Legoff manager de l'équipe de Vel' Nature, nous explique que les vélos sont un moyen comme un autre de ramener les personnes travaillant à ITER vers l'insertion professionnelle. Mais il n'y a pas de volonté de promotion de la mobilité douce comme pour l'association Cyclamaine, le but de l'association étant l'insertion professionnelle (ITER, 2018). ITER est divisé en deux organismes : Vel'Nature et la machinerie. Dans le cadre de l'entretien avec Luc Legoff nous nous sommes concentrés sur Vel nature, qui emploie plus de 20 personnes. Les 20 salariés en insertion sont répartis sur plusieurs activités : la location de vélos et de canoës, la réparation de vélo, une buvette et un traiteur (ITER, 2018). Cette structure de l'économie sociale et solidaire se concentre principalement sur l'insertion des salariés ; si les délais pour

la réparation des vélos sont plus longs que chez un marchand de cycle habituel, le tarif reste plus avantageux (Luc Legoff, Vel'Nature, 2018).

Dans la partie précédente nous avons évoqué l'association Cyclamaine et son action en faveur de la promotion du cyclisme urbain et de l'économie circulaire. Cyclamaine et ITER partagent toutes deux un caractère commun – l'autoréparation des vélos - mais leurs objectifs sont différents. Pour Cyclamaine le but reste centré sur la promotion de la pratique du vélo sur Le Mans Métropole tandis que Vel'Nature promeut l'insertion professionnelle. Ces deux associations font partie de l'économie sociale et solidaire, cependant ITER Vel'Nature fait de l'économie circulaire sa ligne de conduite au quotidien alors que l'économie sociale et solidaire est moins présente dans la gestion de l'association Cyclamaine.

II-3-c ENVIE Maine, une entreprise de l'économie sociale et solidaire et un acteur de l'économie circulaire.

Parlons maintenant d'Envie : Envie est un réseau qui récupère des objets d'équipements électriques et électroniques(EEE) pour les revendre, après des réparations effectuées par des employés en insertion. Ce réseau d'insertion a été créé par des membres d'Emmaüs. Ils se sont unis pour créer des emplois en insertion sur un créneau plus spécialisé que l'association Emmaüs, la devise en est donc différente: « la rénovation d'appareils électroménagers par des personnes éloignées de l'emploi et la revente de ces équipements à bas prix. » (Envie, 2018).

L'accent est mis sur la réinsertion dans les entreprises : le social y occupe donc une part importante mais l'économie aussi. Aujourd'hui les acteurs de l'ESS dans la gestion des déchets doivent s'adapter et répondre à la demande des collectivités et de l'état pour la mise en place d'une économie circulaire. C'est ce qu'a fait Envie, qui récupère les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) des entreprises pour les réparer et les revendre. La mise en place de la responsabilité élargie (REP) au producteur en 2005 oblige les producteurs d'équipements électriques et électroniques à prendre en charge la gestion des déchets de leurs équipements en fin de vie. Devant l'obligation de recycler, revaloriser, réparer, réemployer et dépolluer les EEE, la filière DEEE déchets des équipements électriques et électroniques est apparue (Rebaud 2016).

Figure 11 : Schéma simplifié de la filière DEEE.



Envie est actrice de la filière DEEE car elle récupère les DEEE auprès des entreprises pour les traiter. Les entreprises financent les éco-organismes (Eco-Système ou ECOLGIC par exemple), qui mettent en place les filières de Responsabilité Elargie aux Producteurs, et les éco-organismes cèdent le marché de la filière DEEE à des prestataires comme ENVIE (Actu environnement 2016).

ENVIE, entreprise d'économie sociale et solidaire, qui répond à des enjeux de l'économie circulaire par la gestion des DEEE, ce qui lui a permis de se développer et de maintenir son activité. Aujourd'hui, Envie est un acteur économique important dans la filière DEEE, avec des valeurs sociales toujours présentes. Du point de vue de la gestion des déchets, Envie collecte 177 000 tonnes de DEEE soit 1/3 du marché. Du point de vue social, Envie intègre des employés en insertion dans leurs industries : 2 000 emplois en insertion sur les 2 500 emplois (Envie 2018). Ce champ de l'économie circulaire se trouve aujourd'hui investi par de grandes entreprises (SUEZ, Véolia par exemple) qui investissent dans l'économie circulaire. Ainsi, le Mans Métropole a contractualisé le traitement des DEEE en en confiant la gestion à SOA, une société filiale de Véolia qui dispose de son site de traitement à Angers (entretien L. Dollon, directeur de Envie Maine). ENVIE Maine doit alors importer des déchets des départements limitrophes pour rester compétitive, le système économique mis en place par ENVIE Maine est un système qui permet d'avoir une structure viable tout en offrant des emplois en insertion. Le but principal étant l'emploi en insertion qui ne peut se réaliser qu'avec une structure économiquement équilibrée. Le concept de l'économie circulaire se trouve alors confronté à des contradictions.

Conclusion partielle

L'économie sociale et solidaire est un concept qui place l'humain au cœur de l'économie ; une loi-cadre sur l'économie sociale et solidaire et un agrément confortent le positionnement social des organismes qui la mettent en œuvre. Beaucoup d'organismes pratiquent une économie sociale et solidaire et ce, dans plusieurs domaines. Dans le cadre de la gestion des déchets, l'ensemble des organismes proposent une insertion professionnelle par le recyclage, la réutilisation, le réemploi des déchets.

Du point de vue de son recensement, l'économie sociale et solidaire est davantage cadrée que l'économie circulaire, ce qui permet d'avoir un ensemble d'acteur précis. Dans le cas où l'on s'intéresse à l'économie sociale et solidaire dans le domaine des déchets, on soulève la

question d'une éventuelle concurrence entre ses deux systèmes économiques qui sont parfois proches et en adéquation mais parfois éloignés et non comptible. La partie suivante mettra en évidence les différents cas qui rapprochent ou opposent l'économie sociale et solidaire sur le territoire du Pays du Mans.

III Vers une intégration de l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire grâce à la gestion des déchets dans le Pays du Mans

Après l'étude de l'économie circulaire sur le Pays du Mans, notamment des différentes visions et mises en œuvre de cette économie. On note les nombreux exemples d'applications de l'économie circulaire, des démarches individuelles mais aussi collectives. Les structures mettant en place une économie circulaire sont également des structures de l'économie sociale et solidaire dans certains cas. Le territoire du Pays du Mans est le territoire d'étude de ce mémoire de recherche. Il met en place des actions pour l'économie circulaire et également pour l'économie sociale et solidaire notamment avec CLUB de l'ESS et le CEAS 72. Le Pays du Mans compte de nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire, dans le cadre de ce mémoire, des entretiens ont été effectués avec plusieurs acteurs pour connaître les liens entre l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire. Dans certains cas l'économie circulaire initiée par les politiques locales est complémentaire ou en concurrence avec l'économie sociale et solidaire. On peut émettre l'hypothèse que la mise en place d'une économie circulaire peut permettre le renforcement de l'économie sociale et solidaire. On peut aussi supposer que l'économie circulaire rentre en concurrence avec l'économie sociale et solidaire. Enfin on peut supposer que la mise en place d'une économie circulaire via des nouvelles structures comme des conciergeries ou ressourcerie peut permettre la mise en place d'une économie circulaire sociale et solidaire. Les entretiens ont été effectués entre novembre 2017 et mai 2018 les différents acteurs présents dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Liste des entretiens réalisés

Structure	Nom du contact	Fonction	Date
CEAS 72	Isabelle Dardennes	Chargé de mission	Novembre 2017
CLUB ESS	Bertrand Langevin	Chargé de mission	Mai 2018
Cyclamaine	Richard Coroller	Président de l'association	Février 2018
ENVIE Maine	Léopold Dollon	Directeur de la structure	Avril 2018
La cravate solidaire	Etienne Moulin	Stagiaire	Mars 2018
L'association HELIX	Armelle Cudennec	Présidente de l'association	Mai 2018
Pays de La Hautes Sarthe	Cyril Couroussé	Chargé de mission	Mai 2018
Pays du Mans	Annabelle Clairay	Chargé de mission	Décembre 2017
Vel'Nature	Luc Legoff	Manager	Mars 2018
Zéro Déchets Tournaine	Camille Ratia	Bénévole	Mars 2018

Source : Métivier Erwan

III-1 Développement complémentaire de l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire

La première hypothèse suppose que le développement de l'économie circulaire entraîne conjointement un développement de l'économie sociale et solidaire. Plusieurs entretiens ont permis de confirmer cette hypothèse, notamment avec ENVIE MAINE qui est un acteur de l'économie sociale et solidaire mais aussi de l'économie circulaire. Deux visites ont été effectuées chez ENVIE MAINE et ENVIE TOURAINE et un entretien a été effectué avec Léopold Dollon Directeur de l'entreprise d'insertion ENVIE MAINE. Dans un second temps nous étudierons la structure Echotri qui réalise l'insertion par des emplois liés à la gestion des déchets. Pour conclure nous mettrons en avant l'exemple de Comerso qui travaille sur la mise en place de filières pour la gestion des invendus et la cravate solidaire, association de l'économie sociale et solidaire qui intègre l'économie circulaire dans son organisation.

III-1-a La récupération des DEEE pour l'insertion par ENVIE

ENVIE est une entreprise d'insertion que nous avons étudiée en tant qu'organisme de l'économie circulaire car elle contribue à l'allongement de la durée de vie des produits. En tant qu'entreprise d'insertion, ENVIE est un acteur de l'économie sociale et solidaire car elle emploie des personnes en insertion qui ont pour but de s'insérer dans un milieu professionnel avec un accompagnement tout au long de leur période de travail. Dans un entretien avec Léopold Dollon, directeur de la structure ENVIE 2^E Maine, Mr Dollon réaffirme que le but premier de l'entreprise est l'insertion professionnelle mais cette insertion ne peut se faire qu'avec une structure économique viable. Le principe de récupération des déchets est simple : ENVIE MAINE récupère les DEEE de divers producteurs du territoire, en déchetterie ou en magasin. En déchetterie car tous les particuliers qui souhaitent se débarrasser d'un objet encombrant électronique doivent le faire dans le respect de l'environnement et donc l'emmener en déchetterie, les règlements de collecte des collectivités interdisent de dépôt des DEEE dans les ordures ménagères. En magasin, c'est une directive européenne la directive DEEE2012/19/UE qui impose la loi dite du 1 pour 0, la directive impose au magasin avec une surface de vente supérieure à 400 m² de mettre en place une zone de récupération de déchets sans obligation d'achat dans ce magasin

notamment pour les DEEE. C'est ainsi qu'ENVIE récupère les DEEE de divers magasins comme celui de DARTY de La Chapelle Saint Aubin souligne Mr Dollon. Dans l'exemple d'ENVIE Maine, entreprise d'insertion qui emploie des personnes éloignées de l'emploi, la gestion des déchets et l'économie circulaire permettent d'offrir une activité aux employés. L'économie circulaire permet donc dans ce cas qui est un cas emblématique de mettre en place une économie sociale et solidaire.

III-1-b L'insertion professionnelle grâce au recyclage des déchets par EchoTRI

L'économie sociale et solidaire et le monde des déchets sont très proches, nous allons étudier un organisme qui prône l'insertion par l'activité économique : EchoTRI 72. L'entreprise solidaire EchoTRI place au cœur de son activité l'Humain et les déchets. Cette entreprise solidaire propose plusieurs activités autour du monde des déchets :

- Collecte et gestion des déchets de bureaux (Papier, carton, consommables informatiques et DEEE) ;
- Fourniture de papier 100% recyclé et sarthois.

Des activités qui tournent autour de la gestion des déchets avec des valeurs environnementales pour une gestion durable des ressources (echo TRI72, 2018). Toutes ses activités se réalisent avec des emplois en insertion, l'entreprise étant conventionnée « chantier d'insertion ». Les conditions d'accès à ces emplois en insertion sont les suivantes : être âgé de moins de 25 ans ; demandeur d'emploi longue durée et/ou travailleur handicapé(e).

Deux métiers sont proposés comme agent de collecte et de tri ou agent manutentionnaire, les personnes signent un contrat de 6 mois minimum et bénéficient d'un accompagnement pour leur insertion (echo TRI72, 2018). Divers partenariats sont mis en place pour la gestion des déchets notamment avec des grands groupes de la gestion des déchets : Véolia, NCI Environnement, Arjowiggins, mais aussi avec des structures de l'insertion comme des agences d'intérim, la mission locale ou encore des établissements d'enseignement (Le Mans Université). Echotri de par son organisation mobilise de nombreux acteurs de l'économie circulaire mais aussi de l'économie sociale et solidaire. Le but étant de créer une économie territoriale (echo TRI72, 2018,a).

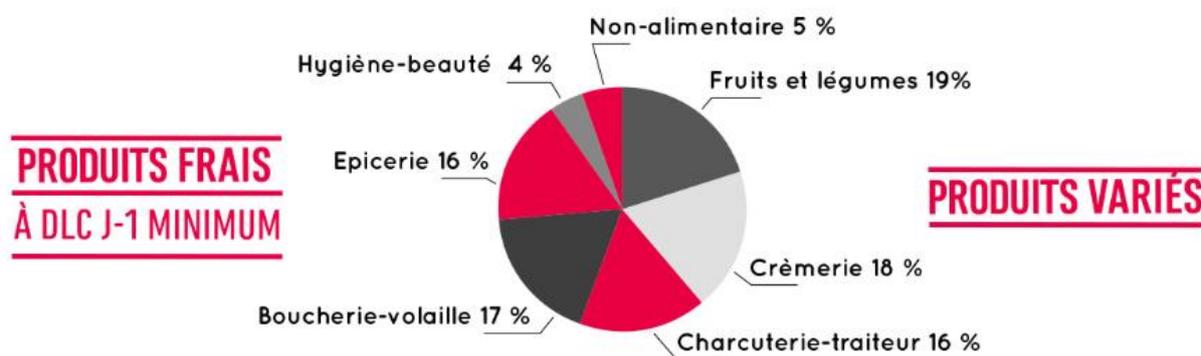
Dans l'exemple étudié l'économie circulaire par le recyclage et la gestion des déchets permet la mise en place d'une économie sociale et solidaire grâce à un chantier d'insertion qui permet de mettre en place une économie territoriale avec plusieurs acteurs de l'insertion et du monde des déchets.

III-1-c La filière des Biodéchets : une structuration de la filière avec Comerso et ENVIE

38

Lors du salon WORD Efficiency qui s'est déroulé du 12 au 14 décembre 2017 à Paris, Pierre-Yves Pasquier - co-fondateur de COMERSO - mettait en avant son outil de gestion, une application pour la récupération des invendus notamment les invendus alimentaires. L'entretien réalisé avec Mr Dollon nous a permis de revenir sur le partenariat entre les deux organismes. Comerso est une société mobilisant l'innovation technologique pour lutter contre le gaspillage alimentaire, explique Mr Pasquier dans le cadre d'une conférence au salon Word efficiency, il met en avant une application qui permet de suivre les produits qui vont arriver à leur date limite de consommation. Le but étant de tout faire pour qu'ils ne soient pas jetés mais bien utilisés pour leur fonction première, celle d'être consommés. Les principaux invendus en jeu sont les invendus alimentaires comme le montre la figure suivante :

Figure 12 : catégorisation des invendus



Source : Comerso, 2018

Comerso contribue à l'économie circulaire en mettant une place des prestations qui ont pour but de diminuer le taux d'invendus jetés, cela a plusieurs avantages pour les organismes de la grande distribution, mais aussi les industriels et les collectivités :

- Economie fiscales ;

- Economie de coût de traitements des déchets ;
- Etude du process et des besoins (Comerso, 2018a).

Une fois les invendus récupérés, Comerso les transmet à des associations reconnues d'intérêt général ou d'utilité publique. Les associations n'ont pas à gérer le transport des invendus et cette prestation est gratuite et totalement gérée par Comerso. (Comerso, 2018). Dans un premier temps on peut mettre en avant que Comerso vient en appui à des structures de l'économie sociale et solidaire, les associations, en leur permettant d'obtenir des invendus surtout alimentaires. Mais l'aspect complémentaire de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire est bien plus présent. En effet, dans le cadre d'un partenariat en cours, ENVIE 2 E Maine va devenir le premier interlocuteur de Comerso pour la chaîne d'entrée et de sortie des invendus. Comerso prend à sa charge de démarcher des organismes pour leur proposer des solutions pour la gestion des invendus alimentaires. Lorsqu'un contrat est mis en place, c'est l'entité ENVIE 2^E Maine qui prend en charge le transport, la prise et le dépôt des invendus et cela sur le territoire national. L'objectif est de développer l'emploi en insertion. En fonction des territoires où Comerso met en place des partenariats, c'est ENVIE Maine qui contactera les structures Envie en priorité pour effectuer le transport et la gestion des invendus des organismes donateurs vers les organismes récepteurs. Tout cela permet de contribuer à l'insertion par l'emploi.

III-1-d La cravate solidaire : insertion professionnelle et récupération de vêtements

La cravate solidaire est une association de l'économie sociale et solidaire c'est-à-dire qu'elle met l'insertion professionnelle au cœur de ses objectifs. Le but de l'association est de préparer et d'accompagner des personnes éloignées de l'emploi vers le monde professionnel. Un entretien a été effectué avec Etienne Moulin, stagiaire de l'association dont la mission est l'amélioration de la gestion des bénévoles et des bénéficiaires de l'association. L'association organise des ateliers sur une journée qui ont pour but la préparation aux entretiens d'embauches, rédaction de CV et lettre de motivation, mais aussi la prestation orale, la tenue et le discours à tenir. Des bénévoles réalisent les ateliers et accompagnent les personnes dans la préparation de l'entretien. L'association est donc au

cœur de l'économie sociale et solidaire car elle s'attache à l'insertion des personnes. Dans le cadre des activités de l'association, les bénévoles fournissent aux personnes réalisant des ateliers une tenue professionnelle. Les vêtements ne sont pas neufs pour des raisons financières ; ils récupérés dans des entreprises partenaires mais aussi grâce à des appels aux dons ou des collectes sur divers sites. Les organismes accueillent l'association, durant quelques jours à une semaine et l'association la cravate solidaire organise des challenges qui ont pour but de récupérer de vêtement (cf. figure13). Les salariés sont invités à donner des vêtements, plus particulièrement des costumes, cravates, chaussures. En fonction du tonnage collecté, la direction de l'entreprise verse un cachet à l'association pour ses frais de fonctionnement et accompagner l'emploi en insertion.

Le but de l'association est de mettre en place des ateliers dits coups de pouce, ainsi que des actions de prévention et d'économie circulaire organisées dans les entreprises comme le souligne l'affiche pas suivante avec le slogan : « comment donner une seconde vie à vos vêtements professionnels ». L'apport en vêtements par le don et les différents évènements est très important : 30 % des vêtements sont gardés pour les ateliers et 70% des vêtements sont donnés à des associations comme Inservet. Donc l'impact est double pour les personnes en insertion mais aussi pour les autres associations du territoire qui récupèrent des vêtements pour leurs activités.

Figure 13 : Affiche Appel aux dons de la Cravate Solidaire



III-2 Economie circulaire et économie sociale et solidaire dans Pays du Mans : les prémisses d'une concurrence.

L'hypothèse 2 suppose qu'il y a une concurrence entre les organismes de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire. Le vélo sera au cœur de la première partie, notamment avec l'association Cyclamaine, organisme auprès duquel j'ai réalisé un service civique de septembre 2017 à mai 2018, mais aussi le chantier de réinsertion Vel'Nature et Emmaüs. Dans un second temps nous reparlerons d'ENVIE dans le cadre spécifique des prestations de gestion des déchets pour le marché des DEEE.

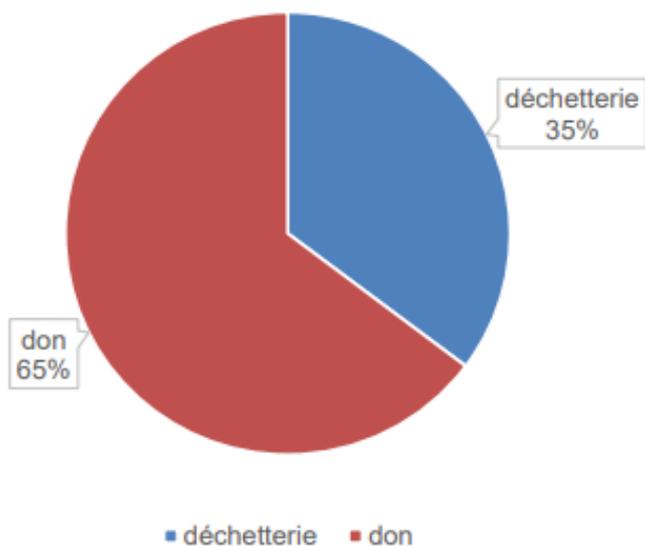
42

III-2-a La filière Vélo : Partage entre Vel nature, Cyclamaine et Emmaüs

L'économie circulaire est prônée notamment par des actions de prévention : Cyclamaine et Vel'Nature ont travaillé en partenariat durant quelques mois en 2015-2016 avec les déchetteries de Le Mans Métropole pour la récupération des vélos en déchetterie. Les deux organismes se sont ensuite séparés car ils n'avaient pas le même objectif. Pour réaliser ce mémoire, j'ai rencontré l'équipe de Vel'Nature dont j'ai parlé dans la partie II de ce mémoire qui est un acteur de l'économie sociale et solidaire, et j'ai également réalisé un entretien avec Richard Coroller, président de Cyclamaine, tuteur lors de mon service civique. Cyclamaine récupère les vélos de la déchetterie de la Chauvinière et des déchetteries de Saint Mars La Brière et Laigné en Belin grâce à la mise en oeuvre de conventions pour la récupération des vélos. Cyclamaine récupère également des vélos grâce aux dons et à la récupération à domicile, ce qui représente 65 % de l'approvisionnement de l'association en vélos.

Figure 14 : Provenance des vélos

Provenance des vélos



Source : Métivier Erwan, 2018

Sur la période d'octobre 2017 à avril 2018, 193 vélos ont été récupérés : 102 ont été réparés et 25 démontés. 66 vélos ont donc été stockés en plus de l'ensemble des vélos qui sont déjà en stock à Cyclamaine, au nombre de 40. Une centaine de vélos sont donc en attente d'être restaurés. L'ensemble des vélos récupérés après avril 2018 est stocké chez les bénévoles de l'association dans l'attente de trouver un local supplémentaire.

Dans le même temps, l'association Iter, avec le chantier de réinsertion Vel'Nature cherche une

solution pour développer l'insertion notamment durant la période hivernale. L'activité vélo étant dépendante de la saisonnalité, les employés en insertion n'ont pas ou peu d'activité l'hiver. Second problème, la récupération des vélos, elle se fait via le don et la récupération de vélo par les différents services de la ville, mais l'apport en vélo est très faible pour maintenir une activité continue.

Pour Cyril Courroussé, Chargé de mission environnement et économie circulaire pour le territoire du Pays de la Haute-Sarthe, Iter Vel'nature et Cyclamaine sont concurrents sur le territoire du Pays du Mans pour la récupération des vélos. Cyclamaine cherche à développer ses activités et s'intéresse à de nouveaux marchés de récupération comme les vélos de Décathlon et de la SETRAM. Travaillant sur la mobilité douce, la SETRAM a transmis à Cyclamaine 29 vélos en mai 2018 des vélos qu'elle pense mettre en location. Pour les vélos de Décathlon ils sont transmis à EMMAUS qui vient les chercher pour les revendre sur leur propre site. Aucune étude n'a été menée pour connaître le nombre de vélos déposés en déchetterie mais à l'heure actuelle des associations sont en concurrence pour la récupération des vélos avec des marchés plus ou moins formels. Il existe 7 déchetteries sur Le Mans Métropole à l'heure actuelle mais une seule d'entre elles est conventionnée pour la récupération des vélos.

III-2-B La nécessité d'une étude de gisements

S'il existe des synergies mises en place sur le territoire montrant que l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire peuvent être compatibles et complémentaires, force est de constater l'absence d'inventaire des gisements qui pourraient être récupérés sur le territoire de Le Mans Métropole.

D'autre part, quelques exemples anecdotiques montrent que dans certains cas l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire peuvent être en concurrence. Une meilleure précollecte de l'ensemble des objets DEEE, vélos, invendus alimentaires ... en amont permettrait une meilleure gestion des ressources sur le territoire entre les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire.

Le gisement de la filière des DEEE étant faible pour la structure ENVIE Maine, elle doit importer des DEEE des départements limitrophes. ENVIE MAINE est un exemple solide de la mise en place d'une économie sociale et solidaire et d'une économie circulaire, mais il y a cependant une concurrence qui se met en place. Mr Dollon tenait à souligner le fait que la ville du Mans n'ait pas renouvelé le contrat pour la gestion de leurs DEEE. Le contrat a été transmis à SOA pour un prix très bas, un prix sur lequel ENVIE ne pouvait pas s'aligner. Filiale de l'entreprise Véolia, SOA transmet les déchets à Triades Electroniques à Angers qui est géré par Véolia. Selon le responsable d'ENVIE MAINE, la promotion de l'économie sociale est solidaire par la collectivité se trouve discréditée par ce marché conclu avec la SOA.

Dans la sous partie suivante nous verrons les solutions proposés par le Pays du Mans et le Club de l'ESS pour permettre la mise en place d'une économie sociale et solidaire et d'une économie circulaire.

III-3 Le Pays du Mans : un territoire de projets pour réunir l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire

Sur le territoire du Pays du Mans, dans certains cas l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire ne font qu'un, dans d'autres cas les deux économies sont en concurrence et doivent se partager le marché. Dans cette ultime partie nous allons étudier les possibilités que le Pays du Mans souhaite entreprendre pour l'économie circulaire mais aussi l'économie sociale et solidaire. Ces projets peuvent permettre la mise en place de structures conciliant les deux économies. Plusieurs entretiens ont permis de mettre en forme cette partie,

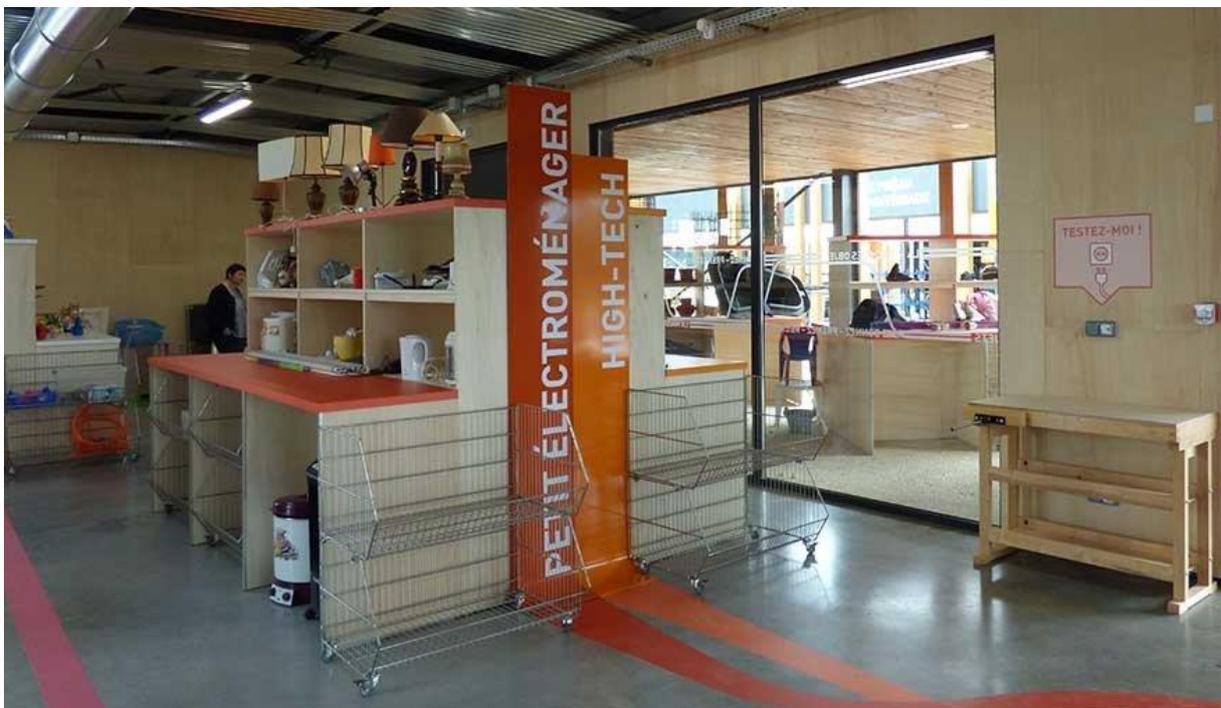
notamment avec Armelle Cudennec, présidente de l'association Helix, Isabelle Dardennes, chargée de mission au sein du CEAS72, Bertrand Langevin, chargé de mission au sein du CEAS 72 et Annabelle Clairay chargée de missions économie circulaire et déchets, au sein du Pays du Mans.

III-3-a L'opportunité d'une nouvelle déchetterie 2.0

Lors d'un entretien avec Annabelle Clairay, chargée de mission économie circulaire et déchets au sein du Pays du Mans, explique que la déchetterie de la Chauvinière situé sur Le Mans Métropole arrive à son terme d'exploitation, la déchetterie étant trop petite et mal positionnée selon Mme Clairay. Dans le projet de renouvellement de la déchetterie, une délégation composée d'acteurs de l'économie circulaire, de l'économie sociale et solidaire mais aussi des politiques est partie à la visite de nouvelles déchetteries notamment à Vayres, près de Libourne.

45

Figure 15 : zone de don à la déchetterie de Vayres



Source : Commune de Vayres, 2018

Cette déchetterie a une particularité importante, elle permet l'optimisation de l'économie circulaire de différentes façons :

- une zone de gratuité pour le dépôt, pour maximiser le réemploi, la réutilisation et le recyclage ;
- une zone de dépôt pour les déchets ne pouvant être réemployés ou réutilisés ;
- un lieu de formation au compostage et vente de compost (SMICVAL, 2017).

Le but de la déchetterie est bien sûr d'offrir un espace de dépôt pour les particuliers et les services communaux, tout en respectant la hiérarchie des modes de traitement : le réemploi, le recyclage et l'enfouissement. L'objectif est aussi d'avoir un lieu de sensibilisation et de formation « qui favorise la création d'un lien social » (SMICVAL, 2017).

Une nouvelle déchetterie sur le Le Mans Métropole est nécessaire selon Armelle Cudennec, présidente de l'association Helix. Mme Cudennec a participé à la visite organisée à Vayres pour découvrir les options envisageables dans le cadre de la réalisation d'une nouvelle déchetterie pour Le Mans Métropole. Elle souligne le besoin d'un espace pour le réemploi et la réutilisation, mais elle pense que la « lenteur » d'action des protagonistes ne permettra pas de voir la déchetterie 2.0 demain. Mme Cudennec, organisatrice de repair café, affirme que la création d'une ressourcerie, maison du réemploi, peut se réaliser par un groupe d'acteurs extérieurs au Pays du Mans et Le Mans Métropole. Durant l'entretien, l'idée émerge que plusieurs associations, groupe d'acteurs, trouvent un lieu pouvant servir de vitrine du réemploi. La création d'une ressourcerie via le réseau du même nom, peut permettre d'avoir un lieu où l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire ne peuvent faire qu'un. Lors d'une visite de la ressourcerie de Tours, la Charpentière, on découvre plusieurs ateliers qui permettent l'éducation populaire, les personnes peuvent venir apprendre à utiliser des emplois, à louer des outils mais aussi apprendre à gérer un magasin de stocks, des univers musicaux, artistiques s'entremêlent et c'est tout un quartier qui en profite. La ressourcerie la Charpentière permet de réunir plusieurs acteurs de la ville de Tours, comme Zéro déchets Touraine, « Roulement à Bill » association semblable à Cyclamaine sur le territoire tourangeau qui organisent conjointement des animations.

La combinaison d'une ressourcerie liée à une déchetterie gérée par des employés en insertion pourrait permettre une optimisation et un renforcement de l'économie circulaire sur un territoire. L'ensemble des acteurs des deux milieux seraient mobilisés pour permettre des synergies et pouvoir répondre à leurs propres besoins et attentes.

III-3-b CLUB ESS : Une conciergerie promotrice de l'économie sociale et solidaire

Deux entretiens ont été effectués avec des chargés de mission du Centre d'Études et d'Action Sociale de la Sarthe (CEAS 72), Isabelle Dardennes et Bertrand Langevin. Deux projets vont être mis en avant dans cette sous-partie, le premier étant un annuaire de l'ESS et le second une conciergerie.

Lors de la rédaction de ce mémoire, l'étude de l'économie sociale et solidaire sur le territoire du Pays du Mans fut délicate du fait du manque de visibilité des acteurs de cette économie : « l'économie sociale et solidaire manque de visibilité sur le territoire du Pays du Mans » (Langevin, CEAS 72, 2018). Dans le cadre des activités de Cyclamaine un entretien a été effectué avec Mme Dardennes, pour présenter l'association, les locaux, les activités et partenariats de l'association, le but étant de rédiger une fiche initiative de l'ESS, pour la création d'un annuaire et catalogue de l'ESS. De nombreux acteurs sont présents sur le territoire et sont méconnus : l'association Cyclamaine, comme le chantier Vel'nature manquent de visibilité, Luc Legoff, manager de Vel'nature met lui aussi en avant ce manque de visibilité qui ne permet pas un développement du chantier de réinsertion.

Le club de l'ESS, en lien avec le CEAS 72, va mettre en place cet annuaire catalogue pour obtenir une meilleure visibilité des acteurs de l'ESS. L'annuaire sera composé de "fiche activité" par structure, il classera les acteurs par activités : par exemple Cyclamaine sera dans les activités autoréparation et mobilité (Mr Langevin, 2018). Pour les acteurs, comme le CEAS 72, qui promeuvent l'ESS, l'organisation d'évènements comme les rencontres Be to Be réalisées en 2017 est essentielle pour augmenter la visibilité de cette économie. La prochaine animation devrait avoir lieu en fin d'année 2018 : la question du lieu pour cette manifestation apparaît centrale, le but étant de faire connaître les activités des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Le club de l'ESS dispose de nombreux adhérents comme vu dans les parties précédentes. Le but du club étant de réunir, d'accompagner et de propulser les acteurs et les activités de l'économie sociale et solidaire. Le projet en cours est une conciergerie, outil qui permettrait le développement des affaires des organismes de l'ESS et l'obtention d'une interface avec les entreprises. Il s'agirait de mettre en avant l'offre de produit et de service de l'économie sociale et solidaire. (Langevin 2018)

III-3-c Une maison de l'économie circulaire, sociale et solidaire

Deux projets sont donc en cours, du point de vue de l'économie sociale et solidaire avec le CEAS 72, et du point de vue de l'économie circulaire avec le Pays du Mans. Deux projets sur un territoire comportant un réseau d'acteurs important et avec des politiques qui prennent en compte les enjeux d'un changement d'économie, mais des projets qui mettent du temps à voir le jour. Le projet du CEAS 72, d'ouverture d'une conciergerie est au stade d'étude et il faudra encore du temps avant qu'il voit le jour de façon concrète. Le renouvellement de la déchetterie lui aussi est un projet qui met du temps à voir le jour.

D'un point de vue des mobilités, l'association Cyclamaine cherche à s'agrandir et le chantier de réinsertion Vel'nature va bientôt devoir trouver d'autres locaux. Un projet de maison du vélo est porté par l'association Cyclamaine ; ce projet a été initié par des bénévoles de l'association Cyclamaine qui ont présenté à la mairie les résultats d'activités de l'association, mais aussi les projets d'agrandissement.

Plusieurs projets sur le territoire, plusieurs ambitions mettent en avant l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire, la mobilité. Un projet de maison du réemploi pourrait être étudié par l'ensemble des acteurs comportant à la fois un lieu physique pour l'ensemble des associations pourraient présenter et effectuer leur activité, et un lieu de dépôt destiné à recevoir les dons des particuliers et professionnels. Pour le vélo, les objets seraient utilisés par les employés en insertion comme ceux de Vel'Nature et les adhérents de l'association de Cyclamaine pourraient effectuer leurs réparations, mais les divergences d'objectifs et de gestion des deux structures semblent être importantes, au point que ce projet ne soit qu'utopique. Au-delà de ces divergences, il paraît nécessaire pour un certain nombre d'acteurs (population, Pays du Mans, club de l'ESS) de disposer d'une ressourcerie et d'une maison du réemploi à laquelle pourrait s'intégrer une conciergerie.

Plusieurs facteurs freinent les projets :

- Le manque de volonté politique comme le souligne Mme Cudennec ;
- Le manque de moyen humain notamment au sein du CLUB ESS ;
- Le manque d'investissement de Le Mans Métropole pour agir sur l'emploi en insertion souligne Léopold Dollon.

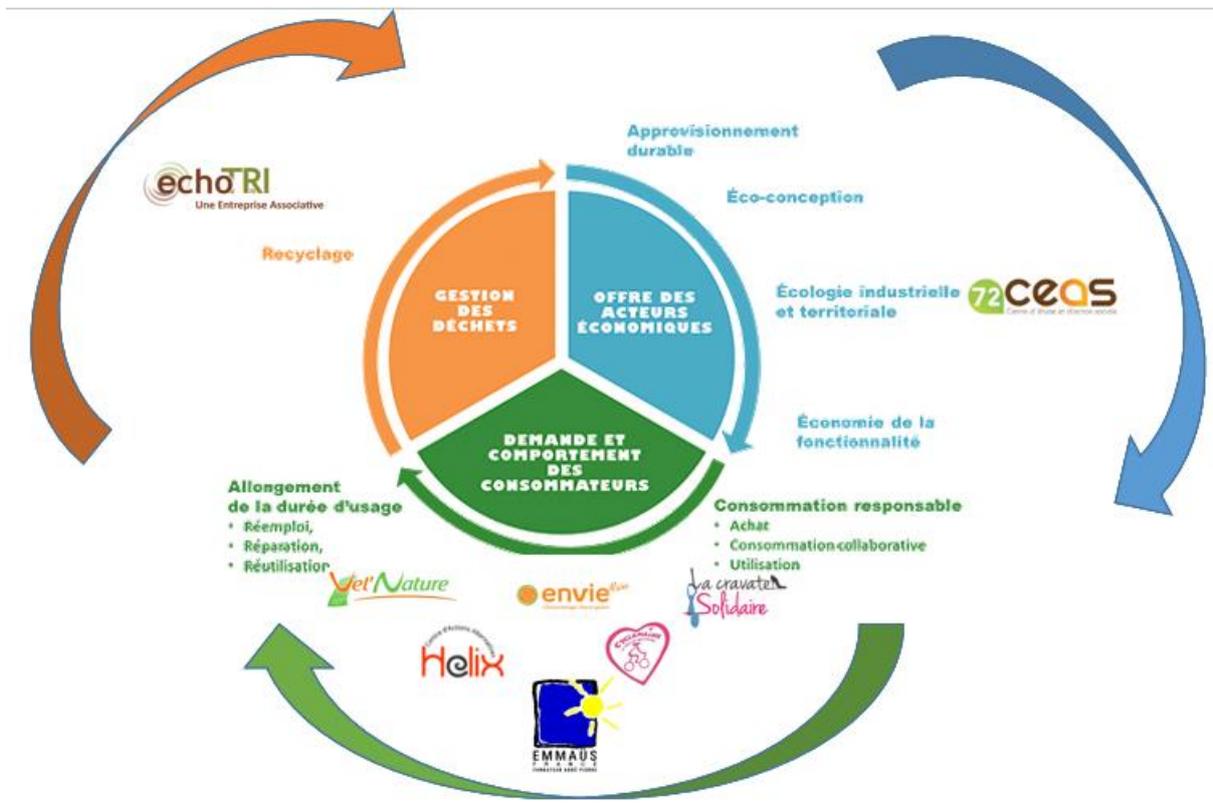
Conclusion

Le mémoire réalisé met en évidence l'existence d'actions promouvant l'économie circulaire et son ancrage sur le territoire du Pays du Mans. L'objectif est de passer de la prévention des déchets à une démarche plus intégrée d'économie circulaire. On peut également faire le constat qu'il existe des démarches individuelles mais aussi collectives et des structures nationales qui mettent en place une économie circulaire. L'économie sociale et solidaire n'est pas délaissée sur le territoire du Pays du Mans. Le CEAS 72, avec l'appui du club de l'ESS, tente de structurer les acteurs de l'économie sociale et solidaire et de mettre en avant des actions conférant une meilleure visibilité à cette économie.

L'ensemble des piliers de l'économie circulaire (gestion des déchets ; demande et comportement des consommateurs ; offre des acteurs économiques) est intégré à l'économie sociale et solidaire. En effet le domaine de la gestion des déchets mais aussi de la prévention constitue un domaine d'action des organismes œuvrant dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Dans le Pays du Mans l'économie sociale et solidaire est aussi très présente dans le secteur des déchets, elle mobilise à la fois de grandes entreprises comme Envie Maine, mais aussi de plus petites structures associatives, comme Vel'Nature et Cyclamaine. L'ensemble des acteurs dans le schéma ci-dessous, à travers des actions de prévention, de gestion des déchets et de mise en place de synergie, mettent en place une économie circulaire ; dans certains cas, nous avons pu montrer que l'économie circulaire est aussi une économie sociale et solidaire.

Ces deux économies qui placent l'humain et/ou les déchets au cœur de leurs intérêts sont souvent complémentaires : les organismes de l'économie sociale et solidaire comme les associations s'engagent dans l'économie circulaire en récupérant des objets comme les vélos, les vêtements et parfois les invendus alimentaires. Mais les gisements traités ou recyclés sont souvent bien en-deça des gisements qui pourraient être captés. On pourrait diminuer la quantité de déchets envoyés en valorisation, en mettant en place des déchetteries innovantes, c'est la volonté de Le Mans métropole et du Pays du Mans. Les deux organismes souhaitent en mettre en place une déchetterie avec une zone de réemploi pour permettre de respecter la hiérarchie des modes de traitements qui met en avant le réemploi.

Figure 16 : Intégration des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans l'économie circulaire sur le Pays du Mans



Source : Métivier Erwan

Cependant l'économie circulaire ayant le vent en poupe, l'économie sociale et solidaire voulant obtenir plus de reconnaissance l'ensemble des acteurs de ces économies ont besoin rapidement d'un lieu pour mettre en avant leurs activités et permettre aux autres acteurs du territoire de pouvoir mieux les identifier et amplifier les synergies entre acteurs sur le territoire. C'est l'enjeu de demain, de mettre en avant deux modes d'économies complémentaires et d'avenir.

Table des figures

Figure 1 : Schéma de l'économie circulaire selon l'ADEME	4
Figure 2 : Changement de modèle économique par diverses solutions.....	6
Figure 3 : Hiérarchie des modes de traitement.	9
Figure 4 : Principe Cradle to Cradle.....	11
Figure 5 : Les 4 intercommunalités du Pays du Mans.....	12
Figure 6 : Compostou	16
Figure 7 : Les ateliers d'autoréparation en France	19
Figure 8 : les objectifs de la loi du 13 juillet 2014.....	23
Figure 9 : Les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire	25
Figure 10 : répartition des acteurs de l'ESS par secteur d'activité	27
Figure 11 : Schéma simplifié de la filière DEEE.	31
Figure 12 : catégorisation des invendus.....	38
Figure 13 : Affiche Appel aux dons de la Cravate Solidaire.....	41
Figure 14 : Provenance des vélos	43
Figure 15 : zone de don à la déchetterie de Vayres	45
Figure 16 : Intégration des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans l'économie circulaire sur le Pays du Mans	50

Table des matières

Remerciements	1
Sommaire	2
Introduction.....	3
I L'économie circulaire, de la théorie à la pratique.....	4
I-1 L'économie circulaire en théorie	5
I-1-a Un concept, des définitions	5
I-1-b Des lois : des déchets à l'économie circulaire	7
I-1-c Une mise en place récente de l'économie circulaire en France et en Europe	8
I-2 De la gestion des déchets à la mise en place d'une économie circulaire.....	11
I-2-a Le Pays du Mans : territoire favorisant la mise en place de l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire	12
I-2-b Les actions de prévention : premières actions pour la réduction de la production de déchets.	13
I-2-c Pays du Mans : territoire zéro déchets zéro gaspillage	13
I-2-d Mise en place de synergie grâce au contrat d'objectif déchets et économie circulaire	14
I-3 Des démarches personnelles mais aussi collectives	15
I-3-a Le concept zéro déchet, démarche individuelle pour mettre en place une économie circulaire au quotidien	15
I-3-b Démarches collectives pour l'économie circulaire : les ateliers de réparation et d'autoréparation	17
I-3-c Des lois incitatives pour la mise en place d'une économie circulaire.....	19
Conclusion partielle.....	20
II L'économie sociale et solidaire, de l'humain aux déchets.....	22
II-1 La place de l'humain au sein de l'économie	22

II-1-a L'économie sociale et solidaire est encouragée par un cadre législatif solide depuis les années 1980.....	23
II-1-b L'agrément ESUS pour appuyer l'engagement social des entreprises.....	24
II-2 L'économie sociale et solidaire : une économie caractérisée par des acteurs variés ...	25
II-2-a Catégorisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire.....	25
II-2-b L'économie sociale et solidaire diagnostiquée au sein du Pays du Mans	27
II-3 Pays du Mans : entre économie sociale et solidaire et monde des déchets	28
II-3-a Les prémices de l'économie sociale et solidaire : Le mouvement EMMAUS	28
II-3-b ITER – Vel'nature : l'insertion professionnelle par la réparation des vélos	29
II-3-c ENVIE Maine, une entreprise de l'économie sociale et solidaire et un acteur de l'économie circulaire.	30
Conclusion partielle.....	32
III Vers une intégration de l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire grâce à a gestion des déchets dans le Pays du Mans	34
III-1 Développement complémentaire de l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire	36
III-1-a La récupération des DEEE pour l'insertion par ENVIE	36
III-1-b L'insertion professionnelle grâce au recyclage des déchets par EchoTRI	37
III-1-c La filière des Biodéchets : une structuration de la filière avec Comerso et ENVIE	38
III-1-d La cravate solidaire : insertion professionnelle et récupération de vêtements ...	39
III-2 Economie circulaire et économie sociale et solidaire dans Pays du Mans : les prémisses d'une concurrence.	42
III-2-a La filière Vélo : Partage entre Vel nature, Cyclamaine et Emmaus	42
III-2-B La nécessité d'une étude de gisements.....	44
III-3 Le Pays du Mans : un territoire de projets pour réunir l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire	44
III-3-a L'opportunité d'une nouvelle déchetterie 2.0.....	45

III-3-b CLUB ESS : Une conciergerie promotrice de l'économie sociale et solidaire.....	47
III-3-c Une maison de l'économie circulaire, sociale et solidaire.....	48
Conclusion	49
Table des figures.....	51
Table des matières	52
Index des sigles.....	55
Bibliographie	56
Ouvrages et thèses.....	56
Rapports et expertises	57
Sitographie	59

Index des sigles

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

CEAS : Centre d'Etude et d'Action Sociale

CODEC : Contrat objectif déchets et économie circulaire

DMA : Déchets ménagers et assimilés

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

EC : Économie circulaire

ESS : Économie social et solidaire

LTECV : La loi de transition énergétique pour une croissance verte

MIDEC : Master ingénierie des déchets et économie circulaire.

OMA : Ordures ménagères et assimilés

PLPD : Programme local de prévention des déchets

SMIRGEOMES : Syndicat Mixte de Réalisation et de Gestion pour l'Élimination des Ordures Ménagères de l'Est Sarthois

REP : Responsabilité élargie au producteur

TZDZG : Territoire zéro déchet zéro gaspillage

ZDT : Zéro Déchet Touraine

Bibliographie

Ouvrages et thèses

- Aurez V et Georgeault, 2016 - Économie circulaire, système économique et finitude des ressources. Paris, Bibliothèque nationale, août 2016. 384 pages.
- Balat J-M, 2016 – Balet Jean-Michel, Gestion des déchets Les différents types de déchets, Les modes de gestion Les filières de traitement. Malakoff, Dunod, 2016.
- Conseil général de l'économie, 2015 - l'économie circulaire ou la compétition pour les ressources. Paris, La documentation française, 2015. 147 pages.
- LACASSAGNE S & PEULLEMEULLE J, 2009 - Encyclopédie du développement durable de l'association 4D, août 2009. La revue passerelle. P 109, [En ligne] Disponible sur : http://www.energy-cities.eu/IMG/pdf/efficacite_energetique_a_travers_monde_sl_octobre2012.pdf
Consulté le 18-01-18
- Lazzeri et al, 2017 – Yvette LAZZERI, Dominique BONET-FERNANDEZ et Mariane DOMEIZEL, Économie circulaire et territoire, mars 2017. [En ligne] Disponible sur : <https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/2202/files/2017/03/1-Ouvrage-ECT.pdf> Consulté le 18-01-18 .
- Le Moigne R, 2014 – Rémy Le Moigne, L'économie circulaire Comment la mettre en œuvre dans l'entreprise grâce à la reverse supply chain ? .Paris, Dunod 2014.
- Levy Jean Claude, 2009 - L'économie circulaire, l'urgence écologique, monde en transition Chine en transit. Paris, Presse nationale des ponts et chaussées, 2009. 179 pages.
- Marcoux M-A et al, 2016 - Marcoux M-A, Oliver F et Théry F, déchets et économie circulaire, condition d'optimisation pour une valorisation en filières industrielles, 2016. Paris, édition Lavoisier TEC & DOC, 2016. 335 pages.
- Ross-Carré H 2016 – Hervé Ross Carré L'économie circulaire, 100 questions pour comprendre et agir. La plaine St Denis, AFNOR édition, 2016.
- Turlan, 2013 – Tristant Turlan, Les déchets Collecte, Traitement, Tri, Recyclage. Paris, Dunod 2013. 214 pages

Rapports et expertises

- ADEME 2016 – ADEME, déchets chiffres-clés édition 2016, décembre 2016. [En ligne] Disponible sur : http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/dechets_chiffres-clés2016_8813.pdf Consulté le 18-01-18
- ADEME 2016a - ADEME. DURAND Mathieu, BAHERS Jean-Baptiste, BONIERBALE Thomas, BERAUD Hélène, BARROCA Bruno. 2016. Vers une économie circulaire... de proximité ; Métabolisme urbain, empreinte environnementale et politique de gestion des déchets – Synthèse de rapport d'étude. 18p. Cet ouvrage est disponible en ligne www.ademe.fr, rubrique Médiathèque.
- ADEME 2014 – ADEME, Guides méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France, Octobre 2014. [En ligne] Disponible sur : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-strategie-eco-circulaire-201410-rapport-final.pdf> Consulté le 18-01-18
- ADEME, 2015 a – ADEME, Le contrat d'objectif déchets économie circulaire, avril 2015, [En ligne] Disponible sur : <http://www.sindra.org/wp-content/uploads/2015/05/201505ADEME-CODEC.pdf> Consulté le 18-01-18
- ADEME, 2015 b – ADEME, Les actions de l'ADEME pour soutenir la transition vers l'économie circulaire, juin 2015. [En ligne] Disponible sur : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/note-ademe-actions-economie-circulaire-2015.pdf> Consulté le 18-01-18
- ADEME, 2013 – ADEME, Les obligations des gros producteurs de déchets, Novembre 2013. [En ligne] Disponible sur http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/51_DGPR_gros_producteurs_biodechets_29-10-2013_DEF_Light.pdf Consulté le 15-05-018
- Pays du Mans, 2018 - Pays du Mans, Programme local de prévention des déchets, Bilan, date. [En ligne] Disponible sur : <https://www.paysdumans.fr/sites/default/files/files/bilan-plpd-ok.pdf> Consulté le 18-01-18
- Pays du Mans, 2016 - Pays du Mans, Diagnostic territorial d'économie circulaire Le Mans, 2016. [En ligne] Disponible sur : <https://www.paysdumans.fr/pcet-environnement/consommation-dechets-economie-circulaire> Consulté le 18-01-18

- Pays du Mans 2014 – Pays du Mans, Programme d’action pluriannuelle, contrat d’objectif déchet et économie circulaire, avril 2014. [En ligne] Disponible sur : <https://www.paysdumans.fr/pcet-environnement/consommation-dechets-economie-circulaire> Consulté le 18-01-18
- Pays du Mans, 2012 – Focus de l’observatoire : Diagnostic de territoire de l’économie social et solidaire, Mars 2012. [En ligne] Disponible sur : [file:///C:/Users/erwan/Downloads/FOCUSleMansMars2012%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/erwan/Downloads/FOCUSleMansMars2012%20(1).pdf) Consulté le 25-01-18
- OPTIGEDE 2015 – Territoire zéro déchet zéro gaspillage syndicat mixte du Pays du Mans lauréat, juin 2015. [En ligne] Disponible sur : http://optigede.ademe.fr/sites/default/files/images/Fiche_recap_Pays_Mans_TZGZD_2014.pdf Consulté le 18-01-18
- Rebaud 2016 – Economie circulaire et ESS : Complémentarité et synergies, Rebaud Anna-Lena, novembre 2016. [En ligne] Disponible sur : <http://base.socioeco.org/docs/na-2016-ess-eco-circulaire.pdf> Consulté le 25-01-18

Sitographie

- Actu environnement 2016 – DEEE professionnelles : trois éco organismes agréés, janvier 2016. [En ligne] Disponible sur : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/deee-professionnels-eco-organismes-agrees-ecologic-recylum-ecosystemes-25966.php4> Consulté le 25-01-2018
- Actu environnement, 2016 a – Les biodéchets, vers une montée en puissance de la collecte séparée, février 2016. [en ligne] Disponible sur : <https://www.actu-environnement.com/ae/dossiers/dechets-collecte/biodechets-montee-puissance-collecte-separee.php> Consulté le 15-05-2018
- Actu environnement, 2017 - Présentation du projet loi grenelle I, octobre 2007. [En ligne] Disponible sur : https://www.actu-environnement.com/ae/dossiers/grenelle_environnement_021007/projet_loi1.php4 Consulté le 18-01-18
- ADEME 2018 – ADEME, Économie circulaire, 2018. [En ligne] Disponible sur : <http://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire> Consulté le 18-01-18
- ADEME 2014 – ADEME, Économie circulaire, aout 2014 [En ligne] Disponible sur : <http://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire/leconomie-circulaire> Consulté le 15-06-18
- AVISE 2017 – Quand l'économie circulaire est sociale et solidaire, janvier 2017. [En ligne] Disponible sur : <http://www.avise.org/articles/quand-leconomie-circulaire-est-sociale-et-solidaire> Consulté le 25-10-18
- Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire des Pays De La Loire, 2018 – L'agrément ESUS, où en est -on en Pays De La Loire ?, 2018. [En ligne] Disponible sur : <http://www.cress-pdl.org/lagrement-esus-on-pays-de-loire/> Consulté le 15-05-2018
- CLUB ESS 2018 – L'économie circulaire sur le Pays du Mans. [En ligne] Disponible sur <http://www.clubesspaysdumans.fr/ess.html> Consulté le 25-01-18
- CLUB ESS 2018 a – Liste des adhérents, 2018. [En ligne] Disponible sur : <http://www.clubesspaysdumans.fr/adherents-club-ESS.html> Consulté le 15-05-2018
- CLUB ESS 2018 b – Missions, 2018. [En ligne] Disponible sur : <http://www.clubesspaysdumans.fr/missions.html> Consulté le 15-05-18

- Comerso, 2018 – Association, 2018 [En ligne], Disponible sur : <https://comerso.fr/associations#toggle-id-4> consulté le 23-05-18
- Comerso, 2018 a – Entreprises, 2018 [En ligne], disponible sur : <https://comerso.fr/entreprises/industries-plateformes-logistiques-producteurs-grossistes-maraichers> Consulté le 23-04-18
- Coventis, 2018 – économie circulaire ressources lois et réglementations, 2018. [En ligne] Disponible sur : <http://www.coventis.org/economie-circulaire-occitanie/economie-circulaire-ressources-lois-reglementations/> Consulté le 18-01-18
- Commune de Vayvres, 2018 – Ouverture d’une nouvelle déchetterie à Vayres, 2018. [En Ligne] Disponible sur : <http://www.mairie-vayres.fr/Ouverture-d-une-nouvel> Consulté le 14-06-18
- Compostou, 2018 – Quelques images du compostou, 2018. [En ligne] Disponible sur : <https://compostou.org/> Consulté le 18-06-18
- Connaissance des énergies, 2016 – Avis de l’ADEME sur la méthanisation, Novembre 2016. [Enligne] Disponible sur : <https://www.connaissancedesenergies.org/avis-de-lademe-sur-la-methanisation-161123> Consulté le 15-05-18
- Conseil National des Chambres Régionales de l’Economie Sociale et Solidaire, 2015. Agrément ESUS, le nouvel agrément des entreprises solidaires, Aout 2015. [En ligne] Disponible sur : https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/agrement_esus_-_le_nouvel_agrement_entreprise_solidaire_-_cncres_-_aout_2015.pdf Consulté le 15-05-2018
- CRESS, 2016 – Liste des entreprises de l’ESS, février 2016. [En ligne] Disponible sur : <http://www.cressaquitaine.org/actualites/liste-des-entreprises-de-less-note-explicative-du-cncress> consulté le 16-06-18
- Cyclamaine 2018 – Atelier Vélo, 2018. [En ligne] Disponible sur : <http://cyclamaine.fr/activites/atelier-velo/> Consulté le 25-01-2018
- DS Smith, 2018 – Qualité des matières premières, 2018. [En ligne] Disponible sur : <https://www.dssmith.com/fr/recycling/-propos/qualite-des-matieres-premieres> Consulté le 16-06-18

- Echo TRI 72, 2018 – Insertion, 2018. [En ligne] Disponible sur : <http://echotri.com/qui-sommes-nous/mission-insertion/> consulté le 28-05-2018
- Echo TRI 72, 2018 a – Partenariat, 2018. [En ligne] Disponible sur : <http://echotri.com/qui-sommes-nous/nos-partenaires/> Consulté le 28-05-18
- Economie.gouv, 2016 – ESS, qu'est-ce que l'agrément Entreprise solidaire et d'utilité sociale, Novembre 2016. [En ligne] Disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/agrement-entreprise-solidaire-utilite-sociale-ess> Consulté le 15-05-18
- Economie.gouv, 2017 – Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire, Novembre 2011. [En ligne] Disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-sociale-et-solidaire> Consulté le 25-01-18
- Eco-système, 2018 – Affiche filière DEEE, 2018. [En ligne] Disponible sur : <https://www.eco-systemes.fr/catalogue/produit/filiere-DEEE> Consulté le 17-06-18
- Emmaus 2018 – Notre Histoire, Les dates clés, 2018. [En ligne] Disponible sur <https://www.emmaus-solidarite.org/notre-histoire/> Consulté le 25-01-18
- Envie 2018 – Notre Histoire, 2018. [En ligne] Disponible sur : <http://www.envie.org/qui-sommes-nous-3/historique-et-chiffres-clefs/> Consulté le 25-01-18
- Envie 2018 a – La filière DEEE, 2018. [En ligne] Disponible sur : <http://www.envie.org/nos-metiers/la-filiere-deee/> Consulté le 15-05-2018
- ITER 2018 – L'association, 2018. [en ligne] Disponible sur : <http://www.iter-lemans.fr/iter/l-association> Consulté le 15-05-2018
- La cravate solidaire, 2018 – Appel aux dons, 2018. [En ligne] Disponible sur : <http://lacravatesolidaire.org/don-vetements/> Consulté le 08-06-18
- Le blog des associations, 2016 – Gérer une association, février 2016. [En ligne] Disponible sur : <https://blog.verticalsoft.com/2016/02/22/quest-ce-que-leconomie-sociale-et-solidaire/> Consulté le 14-06-18
- Le mouvement associatif, 2014 – Loi ESS : Quels changements pour les associations ?, Septembre 2014. [En ligne] Disponible sur : <https://lemouvementassociatif.org/loi-ess-quels-changements-pour-les-associations/> Consulté le 15-05-2018

- Liebermann A, 2010 - Le club de rome (1968) et le rapport de meadows (1972), décembre 2010. [en ligne] Disponible sur : <http://les-yeux-du-monde.fr/histoires/5002-le-club-de-rome-1968-et-le-rapport-meadows-1972>
Consulté le 18-01-18
- Ministère de la transition écologique et solidaire, 2016 a – Territoire zéro déchet zéro gaspillage, décembre 2016. [En ligne] Disponible sur : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/territoires-zero-dechet-zero-gaspillage> Consulté le 18-01-18
- Ministère de la transition écologique et solidaire, 2016 b – L'économie circulaire, décembre 2016. [En ligne] Disponible sur : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/economie-circulaire-0> Consulté le 18-01-18
- Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 2014. Conférence de mise en œuvre sur l'économie circulaire, janvier 2014. [En ligne] Disponible sur : <http://www2.developpement-durable.gouv.fr/Conference-de-mise-en-oeuvre-sur-1,36321.html> consulté le 18-01-18
- Pays du Mans, 2018 – Territoire, 2018. [En ligne] Disponible sur : <https://www.paysdumans.fr/territoire-mission/presentation-du-territoire#tab-0-0>
consulté le 10-06-18
- Pays du Mans, 2017 – Carte du territoire, février 2017. [En ligne] Disponible sur : <https://www.paysdumans.fr/sites/default/files/pictures/pdm2017-02.jpg> Consulté le 18-06-18
- Pôle éco conception, 2018 – Éco-conception et économie circulaire, 2018 – [En ligne] Disponible sur : <https://www.eco-conception.fr/static/economie-circulaire.html>
Consulté le 15-04-18
- Réseau des ressourcerie, 2018 – Nos valeurs, 2018 – [En ligne] Disponible sur : <http://www.ressourcerie.fr/qui-sommes-nous/nos-valeurs/> Consulté le 25-01-18
- Ressourcerie La charpentière, 2018 – Historique, 2018. [En ligne] Disponible sur <https://ressourcielacharpentiere.wordpress.com/historique/> Consulté le 25-01-18
- SMICVAL, 2017 – Nouvel équipement sur la commune de VAYRES, 2017. [En ligne] Disponible sur : http://www.mairie-vayres.fr/IMG/pdf/dechetterie_vayres.pdf
Consulté le 30-01-2018

- Sustainability, 2010 – A fair Accord : Cradle to Cradle, janvier 2010. [En ligne] disponible sur : <http://www.mdpi.com/2071-1050/2/1/371> Consulté le 18-06-18
- Un petit vélo dans la tête, 2018 - L'heureux cyclage, 2018. [En ligne] Disponible sur : <http://www.ptitvelo.net/Enquete-nationale-a-destination-des-usagers-des-ateliers-velo-participatifs-et.html> consulté le 18-06-18

Résumé

Dans le cadre du master Ville et Environnements Urbains parcours management en ingénierie des déchets et économie circulaire(MIDEC), un mémoire de recherche a été effectué sur le territoire du Pays du Mans. Une première étude de l'économie circulaire a été effectuée, pour mettre en avant les démarches, les plans et les acteurs de cette économie sur le territoire du Pays du Mans. Une ouverture sur l'économie sociale et solidaire a ensuite été effectuée pour mettre en avant cette économie et les liens avec le monde des déchets. L'ultime partie de ce mémoire mettra en avant les potentielles complémentarités des deux économies vues précédemment sur le territoire du Pays du Mans mais aussi la concurrence qu'il peut exister entre ces deux systèmes économiques. Nous étudierons ensuite la mise en place de structures pouvant mettre en avant et amplifier les deux économies, structures distinctes ou communes.